



International Rail Transport Committee
Comité international des transports ferroviaires
Internationale Eisenbahntransportkomitee



Etat 27 janvier 2022

Guide lettre de voiture CIM/SMGS (GLV-CIM/SMGS)

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

Document accessible au public

Selon le point 2.6 a) des Statuts du CIT, le présent document a **qualité de recommandation** et ne lie les membres du CIT que si ceux-ci l'ont adopté (principe de l'opting in).

© 2019 Comité international des transports ferroviaires (CIT)

www.cit-rail.org

Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)

www.osjd.org

[illegible]

Les versions antérieures sont disponibles ici <https://www.cit-rail.org/fr/marchandises/guides/>

Table des matières

A.	Généralités	5
1	Abréviations.....	5
2	Termes	5
3	Objet du guide	7
4	Champ d'application	7
B.	Dispositions communes lettre de voiture papier / lettre de voiture électronique	8
5	Base juridique.....	8
6	Conditions d'utilisation.....	8
7	Contenu de la lettre de voiture	8
8	Langues.....	8
9	Lieux de réexpédition	8
10	Parties au contrat	9
11	Paieement des frais.....	9
12	Responsabilité, procès-verbal de constatation CIM/SMGS, réclamation CIM/SMGS, versement des indemnités	9
13	Scellés	11
14	Autorisations, accords	12
15	Opérations douanières	13
16	Marchandises dangereuses	14
17	Réservé	14
18	Agrès de chargement.....	14
C.	Lettre de voiture papier	14
19	Modèle.....	14
20	Plusieurs wagons et conteneurs remis au transport avec une seule lettre de voiture CIM/SMGS	15
D.	Lettre de voiture électronique	15
21	CIM - Principe de l'équivalence fonctionnelle.....	15
22	SMGS - Principe de l'accord entre transporteurs, expéditeurs et destinataires appliquant le SMGS	15
23	Accord pour l'échange de données informatisées en trafic international ferroviaire des marchandises (Accord EDI)	15
24	Réservé	15
E.	Dispositions finales	16
25	Modifications et compléments	16
26	Propositions relatives au début / à la fin de l'application	16

Annexes

1	Liste des membres du CIT et des participants au SMGS qui appliquent le présent guide et relations de trafic concernées	17
2	Commentaires relatifs au contenu de la lettre de voiture CIM/SMGS	21
3	Liste des lieux de réexpédition.....	41
4	Liste des adresses des services auxquels les demandes d'autorisations et d'accords pour les transports doivent être adressées	45
5	Modèle de la lettre de voiture CIM/SMGS.....	47
5.1	Modèle de l'exemplaire supplémentaire de la feuille de route de la lettre de voiture CIM/SMGS.....	49
6	Réservé	51
7.1	Commentaires relatifs au remplissage et au contenu du relevé des wagons CIM/SMGS	53
7.2	Modèle du relevé des wagons CIM/SMGS	57
7.3	Commentaires relatifs à l'utilisation et au contenu du relevé des conteneurs CIM/SMGS.....	59
7.4	Modèle du relevé des conteneurs CIM/SMGS.....	63
7.5	Procédure en cas de wagons ou de conteneurs différés de rames de wagons ou de groupes de conteneurs remis au transport avec une seule lettre de voiture CIM/SMGS.....	65
8	Commentaires relatifs à l'établissement du procès-verbal de constatation CIM/SMGS.....	67
8.1	Modèle du procès-verbal de constatation CIM/SMGS	71
9	Liste des adresses des services des transporteurs auxquels doivent être transmises les demandes d'indemnité pour le traitement des réclamations CIM/SMGS	73

A. Généralités

1 Abréviations

CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (Appendice B de la COTIF)
CIT	Comité international des transports ferroviaires
COTIF	Convention relative aux transports internationaux ferroviaires
GLV-CIM	Guide lettre de voiture CIM
GTC-CIM	Conditions générales de transport pour le transport international ferroviaire des marchandises (CGT-CIM), élaborées et recommandées par le CIT
GTM-CIT	Guide du trafic marchandises du CIT
NHM/GNG	Nomenclature harmonisée des marchandises
OSJD	Organisation pour la coopération des chemins de fer
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Appendice C de la COTIF)
SMGS	Accord concernant le transport international ferroviaire des marchandises par chemin de fer
UTI	Unité de transport intermodal (l'abréviation ITE est utilisée dans la version russe)

2 Termes

Chemin de fer	Infrastructure sur le territoire d'un des Etats participant au SMGS
Lettre de voiture CIM/SMGS	Lettre de voiture CIM/SMGS selon l'annexe 5 du présent guide, qui documente les contrats de transport CIM et SMGS en trafic entre Etats CIM et SMGS
Lieu de réexpédition	Frontière entre les régimes de transport CIM et SMGS. Le lieu de réexpédition est simultanément - en trafic CIM → SMGS : lieu de livraison selon la CIM et gare expéditrice selon le SMGS, - en trafic SMGS → CIM : gare destinataire selon le SMGS et lieu de la prise en charge selon la CIM
Lieu de transbordement / de changement d'écartement	Lieu du transbordement de l'envoi ou du changement d'essieux en cas de changement d'écartement
Payeur de frais	Personne chargée par l'expéditeur / le destinataire de payer les frais, indiquée par l'expéditeur comme payeur des frais sur la lettre de voiture et qui a conclu un contrat avec le transporteur concerné (art. 31 SMGS – Paiement des frais et des pénalités contractuelles)
Scellé	Sous le terme « scellé », il faut comprendre au sens du présent guide aussi bien un scellé qu'un dispositif de scellement
Transport exceptionnel	Dans le champ d'application des RU CIM, la définition ci-après selon la fiche UIC 502-1 est applicable : « Un envoi est considéré comme exceptionnel lorsqu'en raison de ses dimensions extérieures, de sa masse ou de sa nature, il occasionne des difficultés particulières à un des transporteurs participant au transport en tenant compte des installations ferroviaires ou des wagons et ne peut de ce fait être autorisé qu'à des conditions techniques ou d'exploitation particulières. »

Transporteur	Transporteur contractuel, avec lequel l'expéditeur a conclu le contrat de transport, ou un transporteur subséquent, qui est responsable sur la base de ce contrat. Lorsque le transporteur, si le droit national l'autorise, n'est pas une entreprise ferroviaire, il confie alors l'exécution du transport ferroviaire à une entreprise ferroviaire qui agit comme transporteur subséquent, transporteur substitué ou auxiliaire au sens de l'article 40 CIM
Transporteur substitué	Transporteur qui n'a pas conclu le contrat de transport avec l'expéditeur, mais à qui le transporteur a confié, en tout ou en partie, l'exécution du transport ferroviaire. Ce terme s'applique uniquement dans le cadre du contrat de transport CIM

3 Objet du guide

Le présent guide contient le modèle de la lettre de voiture CIM/SMGS et les dispositions relatives à son application. Il constitue une alternative au système de transport classique avec une retranscription de la lettre de voiture SMGS sur une lettre de voiture CIM ou de la lettre de voiture CIM sur une lettre de voiture SMGS au lieu de réexpédition.

4 Champ d'application

Le présent guide s'adresse aux membres du CIT et à leur clientèle ainsi qu'aux participants au SMGS et à leurs expéditeurs et destinataires et s'applique aux envois

- soumis aux Règles uniformes CIM, d'une part, et au SMGS, d'autre part, et
- remis au transport avec une lettre de voiture CIM/SMGS et
- acheminés par les transporteurs CIM et SMGS figurant à [l'annexe 1](#) du présent guide et
- restant sous la garde d'un transporteur CIM ou SMGS au lieu de réexpédition.

Dans le domaine CIM, les dispositions du présent guide sont applicables si elles ont été convenues entre le client et le transporteur ainsi qu'entre les transporteurs eux-mêmes. L'utilisation d'une lettre de voiture CIM/SMGS vaut aussi comme convention. Dans le domaine SMGS, les dispositions du présent guide ne sont applicables que dans les relations de trafic définies par les participants au SMGS appliquant le guide.

B. Dispositions communes lettre de voiture papier / lettre de voiture électronique

5 Base juridique

La lettre de voiture CIM/SMGS est fondée sur l'article 6 § 8 CIM et l'article 13 SMGS.

6 Conditions d'utilisation

Sous réserve des dispositions du présent guide, la lettre de voiture CIM/SMGS est utilisée dans le champ d'application de la CIM comme la lettre de voiture CIM et dans le champ d'application du SMGS comme la lettre de voiture SMGS. Ce principe vaut également pour l'utilisation de la lettre de voiture CIM/SMGS en tant que document douanier.

7 Contenu de la lettre de voiture

Les commentaires relatifs au contenu de la lettre de voiture CIM/SMGS font l'objet de [l'annexe 2](#) du présent guide.

8 Langues

8.1 Désignation des cases dans la lettre de voiture papier et les sorties d'imprimantes de la lettre de voiture électronique

La désignation des cases est imprimée en deux ou éventuellement trois langues, dont l'une doit être le russe et une autre l'allemand, l'anglais ou le français*. Pour les envois en provenance ou à destination de la République populaire de Chine, la désignation des cases est imprimée en outre en chinois.

8.2 Contenu de la lettre de voiture

Les indications contenues dans la lettre de voiture doivent être rédigées dans les langues suivantes :

- a) cases qui concernent aussi bien le contrat de transport CIM que le contrat de transport SMGS : russe + allemand ou anglais ou français*. Pour les envois à destination de la République populaire de Chine, la lettre de voiture peut être remplie en outre en chinois,
- b) cases qui ne concernent que le contrat de transport CIM : allemand ou anglais ou français*,
- c) cases qui ne concernent que le contrat de transport SMGS : russe. Pour les envois à destination de la République populaire de Chine, la lettre de voiture peut être remplie en outre en chinois.

9 Lieux de réexpédition

La liste des lieux de réexpédition fait l'objet de [l'annexe 3](#) du présent guide.

* Les participants au transport peuvent convenir d'utiliser une autre langue que l'allemand, l'anglais ou le français. Pour les envois de marchandises dangereuses selon le RID, une telle dérogation pour le contenu de la lettre de voiture ne peut être convenue que par les Etats touchés par le contrat de transport CIM.

10 Parties au contrat

10.1 Envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM

L'expéditeur en lettre de voiture est l'expéditeur selon le contrat de transport CIM et simultanément le destinataire selon le contrat de transport CIM et l'expéditeur selon le contrat de transport SMGS.

Le dernier transporteur selon le contrat de transport CIM a le droit et l'obligation d'agir pour l'expéditeur au lieu de réexpédition, conformément aux instructions de l'expéditeur.

10.2 Envois en provenance des Etats appliquant le SMGS

L'expéditeur indiqué en lettre de voiture est l'expéditeur selon le contrat de transport SMGS et simultanément le destinataire selon le contrat de transport SMGS et l'expéditeur selon le contrat de transport CIM.

Le dernier transporteur selon le contrat de transport SMGS a le droit et l'obligation d'agir pour l'expéditeur au lieu de réexpédition, conformément aux instructions de l'expéditeur.

11 Paiement des frais

Sauf convention spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, les dispositions suivantes sont applicables :

11.1 Envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM

Les frais résultant du contrat de transport CIM sont payés par l'expéditeur.

Les frais résultant du contrat de transport SMGS sont payés par le destinataire. Lorsque le destinataire paie les frais via des payeurs de frais, ces derniers sont indiqués par l'expéditeur sur la lettre de voiture.

11.2 Envois en provenance des Etats appliquant le SMGS

Les frais résultant du contrat de transport SMGS sont payés par l'expéditeur. Lorsque l'expéditeur paie les frais via des payeurs de frais, ces derniers sont indiqués par l'expéditeur sur la lettre de voiture.

Les frais résultant du contrat de transport CIM sont payés par le destinataire.

12 Responsabilité, procès-verbal de constatation CIM/SMGS, réclamation CIM/SMGS, versement des indemnités

12.1 Responsabilité

Les dispositions des Règles uniformes CIM et du SMGS en matière de responsabilité ne sont pas affectées par l'utilisation de la lettre de voiture CIM/SMGS.

12.2 Procès-verbal de constatation CIM/SMGS

Le procès-verbal de constatation CIM/SMGS est établi selon l'article 42 CIM ou l'article 29 SMGS.

Les commentaires relatifs à l'établissement du procès-verbal de constatation CIM/SMGS et son modèle font l'objet des [annexes 8](#) et [8.1](#) du présent guide.

12.3 Réclamation CIM/SMGS

12.3.1 Principe

Les demandes d'indemnité pour les dommages dus à la perte totale ou partielle ou à l'avarie de la marchandise lors d'envois accompagnés par une lettre de voiture CIM/SMGS sont présentées et traitées conformément aux dispositions des articles 43 à 45 CIM et 46 SMGS, ainsi qu'aux dispositions ci-après :

12.3.2 Traitement des réclamations CIM/SMGS pour les demandes d'indemnité présentées dans le champ d'application des RU CIM

Lorsque le transporteur CIM compétent constate que la cause du dommage ne réside pas ou pas exclusivement dans le champ d'application du contrat de transport CIM, il statue sur la demande d'indemnité se rapportant à la responsabilité dans le champ d'application des RU CIM et communique cette décision à l'ayant droit.

Pour le traitement ultérieur dans le champ d'application du SMGS, le transporteur CIM compétent transmet la demande d'indemnité ainsi que les documents produits au transporteur SMGS réglant¹ ([annexe 9](#) du présent guide) et en informe l'ayant droit.

Le transporteur SMGS réglant traite la demande d'indemnité et communique les résultats du traitement de la demande d'indemnité au transporteur CIM compétent.

Le transporteur CIM compétent communique à l'ayant droit le résultat définitif du traitement de sa demande d'indemnité.

La suspension de la prescription dans le champ d'application des RU CIM prend fin avec le renvoi à l'ayant droit des documents produits ou avec la transmission de la demande d'indemnité ainsi que des documents produits au transporteur SMGS réglant.

12.3.3 Traitement des réclamations CIM/SMGS pour les demandes d'indemnité présentées dans le champ d'application SMGS

Lorsque le transporteur SMGS réglant ([annexe 9](#) du présent guide) constate que la cause du dommage ne réside pas ou pas exclusivement dans le champ d'application du SMGS, il statue sur la demande d'indemnité se rapportant à la responsabilité dans le champ d'application du SMGS et communique cette décision au réclamant.

Pour le traitement ultérieur dans le champ d'application des RU CIM, le transporteur SMGS réglant transmet la demande d'indemnité ainsi que les documents produits au dernier transporteur CIM / transporteur contractuel CIM² ([annexe 9](#) du présent guide) et en informe le réclamant.

Le dernier transporteur CIM / transporteur contractuel CIM traite la demande d'indemnité et communique les résultats du traitement de la demande d'indemnité au transporteur SMGS réglant.

Le transporteur SMGS réglant communique au réclamant le résultat définitif du traitement de sa demande d'indemnité.

¹ Transporteur réglant du réseau expéditeur SMGS lors d'envois depuis un lieu situé dans le champ d'application du SMGS vers un lieu situé dans le champ d'application des RU CIM ; transporteur réglant du réseau SMGS de destination lors d'envois depuis un lieu situé dans le champ d'application des RU CIM vers un lieu situé dans le champ d'application du SMGS.

² Transporteur contractuel CIM lors d'envois depuis un lieu situé dans le champ d'application des RU CIM vers un lieu situé dans le champ d'application du SMGS ; dernier transporteur CIM lors d'envois depuis un lieu situé dans le champ d'application du SMGS vers un lieu situé dans le champ d'application des RU CIM.

12.3.4 Liste des adresses

La liste des adresses des services des transporteurs auxquels doivent être transmises les demandes d'indemnité pour le traitement des réclamations CIM/SMGS fait l'objet de [l'annexe 9](#) du présent guide.

12.4 Versement des indemnités

12.4.1 Principe

Le versement à l'ayant droit, respectivement au réclamant, des indemnités en cas de perte totale ou partielle ou d'avarie de la marchandise lors d'envois accompagnés d'une lettre de voiture CIM/SMGS incombe au transporteur CIM compétent, respectivement au transporteur SMGS réglant. Si le versement des indemnités reconnues ne peut pas être effectué directement par le transporteur CIM compétent à l'ayant droit, respectivement par le transporteur SMGS réglant au réclamant, les dispositions ci-après sont applicables.

12.4.2 Versement de l'indemnité selon le [point 12.3.2](#)

Le versement à l'ayant droit de l'indemnité reconnue par les transporteurs SMGS incombe au transporteur CIM compétent une fois que le montant de l'indemnité lui a été payé par le transporteur SMGS réglant.

12.4.3 Versement de l'indemnité selon le [point 12.3.3](#)

Le versement au réclamant de l'indemnité reconnue par les transporteurs CIM incombe au transporteur SMGS réglant une fois que le montant de l'indemnité lui a été payé par le transporteur CIM compétent.

12.4.4 Décompte de l'indemnité versée

Le décompte entre les transporteurs CIM et le transporteur SMGS réglant est effectué selon les conventions conclues entre eux.

13 **Scellés**

Les dispositions particulières suivantes valent pour les envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM :

- a) Les wagons couverts n'ayant pas été munis de scellés par les autorités douanières ou par d'autres autorités administratives sont plombés au départ par l'expéditeur ou par le transporteur, selon la convention passée.
- b) L'expéditeur doit apposer les scellés sur les UTI fermées et remises au transport chargées.
- c) Le nombre et la désignation des scellés sont inscrits sur la lettre de voiture (case 26 pour les scellés des autorités douanières ou d'autres autorités administratives et case 20 pour les scellés de l'expéditeur ou du transporteur au départ).

14 Autorisations, accords

14.1 Liste des adresses

La liste des adresses des services auxquels les demandes d'autorisations et d'accords pour les transports doivent être adressées fait l'objet de [l'annexe 4](#) du présent guide.

14.2 Envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM

14.2.1 Autorisation de chargement

Les transports exceptionnels ne sont admis qu'après accord préalable des transporteurs SMGS participant au transport :

Procédure d'obtention de l'accord :

Expéditeur (au plus tard un mois avant le début du transport CIM)
↓
Transporteur CIM (au départ selon contrat de transport CIM)
↓
Transporteur SMGS (au lieu de réexpédition)
↓
Transporteur CIM (au départ selon contrat de transport CIM)
↓
Expéditeur

Le transporteur SMGS au lieu de réexpédition communique les numéros des autorisations en accord avec les autres transporteurs SMGS. Ces numéros sont inscrits dans la case 7 (Déclarations de l'expéditeur) de la lettre de voiture CIM/SMGS, sous le code 19.

14.2.2 Envois dont l'emballage est défectueux

Les envois dont l'emballage est défectueux et qui sont susceptibles de rendre impossible leur transbordement ou de causer leur perte totale ou partielle ou de causer leur avarie ou celle de véhicules ferroviaires ne sont admis au transport qu'aux conditions particulières du contrat selon l'article 8 SMGS.

Procédure d'obtention de l'accord :

Expéditeur (au plus tard 14 jours avant le début du transport CIM)
↓
Transporteur CIM (au départ selon contrat de transport CIM)
↓
Transporteur SMGS (au lieu de réexpédition)
↓
Transporteur CIM (au départ selon contrat de transport CIM)
↓
Expéditeur

Le transporteur SMGS au lieu de réexpédition communique les numéros des autorisations pour les transports admis sous des conditions particulières du contrat en accord avec les autres transporteurs SMGS. Ces numéros sont inscrits dans la case 7 (Déclarations de l'expéditeur) de la lettre de voiture CIM/SMGS, sous le code 21.

14.3 Envois en provenance des Etats appliquant le SMGS

14.3.1 Accord pour le transport

Pour le transport des envois, le transporteur contractuel SMGS doit conclure un accord avec le transporteur CIM au lieu de réexpédition.

Les demandes pour de tels accords sont à soumettre au plus tard 7 jours avant le début du transport, ou un mois s'il s'agit d'un transport exceptionnel (même sur des parcours partiels), pour chaque relation de trafic et pour une période déterminée. Les demandes doivent contenir au moins les indications suivantes : relation de trafic, désignation des marchandises. Une fois la demande traitée avec les transporteurs CIM concernés, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS le numéro de l'accord et, le cas échéant, les conditions particulières devant être observées déjà par la gare expéditrice. Le numéro de l'accord est inscrit dans la case 64 (Déclarations du transporteur) de la lettre de voiture. Voir également le [point 15.1](#) ci-après.

Pour les envois transportés dans le domaine CIM en tant que transport exceptionnel, même sur des parcours partiels, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS les numéros d'autorisation correspondants à inscrire dans la case 7 de la lettre de voiture CIM/SMGS sous le code 11.

Si certains envois dérogent aux indications soumises et autorisées, le transporteur contractuel SMGS demande au transporteur CIM au lieu de réexpédition si l'autorisation peut être étendue en conséquence ou si une nouvelle autorisation est nécessaire. Une fois la demande traitée, le transporteur CIM au lieu de réexpédition en communique le résultat au transporteur contractuel SMGS.

15 **Opérations douanières**

15.1 Obligations en matière de sécurité douanière et autres obligations douanières

Avant que les marchandises entrent dans l'Union européenne (UE), il convient de s'assurer que les obligations en matière de sécurité douanière et les autres obligations douanières en vigueur sur ce territoire soient satisfaites.

Pour autant que la procédure simplifiée de transit ferroviaire doive être appliquée sur le territoire de l'Union européenne (UE) ou des parties contractantes à la Convention UE-AELE relative au transit commun, l'inscription sur la lettre de voiture des données du transporteur contractuel CIM et du titulaire du régime doit être assurée par le transporteur contractuel SMGS avant l'entrée des envois sur le territoire de l'Union européenne pour les envois en provenance des Etats appliquant le SMGS. A cette fin, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS les indications à inscrire dans la case 66 de la lettre de voiture CIM/SMGS avec le numéro de l'accord selon le [point 14.3.1](#).

15.2 Nécessité de joindre la facture

Pour les envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM, l'expéditeur doit joindre à la lettre de voiture la facture concernant la marchandise.

16 Marchandises dangereuses

Les marchandises dangereuses ne sont admises au transport que si elles répondent aux dispositions du RID et de l'Annexe 2 SMGS³.

17 Réservé

18 Agrès de chargement

18.1 Envois via la Pologne et la Roumanie

Sauf convention spéciale entre les transporteurs CIM et les transporteurs SMGS, les agrès de chargement des transporteurs CIM (bâches, etc.) n'accompagnent l'envoi que jusqu'au lieu de transbordement.

Les agrès de chargement privés accompagnent l'envoi jusqu'à la gare destinataire.

18.2 Envois via la Bulgarie, la Hongrie, la Slovaquie et la liaison ferry-boat Sassnitz/Mukran – Klaipeda

Les agrès de chargement de transporteurs CIM (bâches, etc.) ne sont pas admis.

Les agrès de chargement privés accompagnent l'envoi jusqu'à la gare destinataire.

C. Lettre de voiture papier

19 Modèle

Le modèle de la lettre de voiture CIM/SMGS fait l'objet de [l'annexe 5](#) du présent guide. Il se compose de 6 feuillets numérotés de format A4 :

Feuillet		Destinataire du feuillet
No	Désignation	
1	Original de la lettre de voiture	Destinataire
2	Feuille de route	Transporteur qui livre la marchandise au destinataire
3	Bulletin d'arrivée/Douane (CIM)	Transporteur à l'arrivée / Douane / Transporteur qui livre la marchandise au destinataire
4	Duplicata de la lettre de voiture	Expéditeur
5	Souche d'expédition (CIM)	Transporteur au départ / Transporteur contractuel
6	Bulletin de livraison (SMGS)	Destinataire ⁴

Pour les envois en provenance des Etats appliquant le SMGS, l'expéditeur établit un exemplaire supplémentaire de la feuille de route pour chaque transporteur SMGS participant au transport (sauf pour le transporteur qui livre la marchandise). Le transporteur contractuel décide s'il établit lui-même l'exemplaire supplémentaire de la feuille de route qui lui est destiné. Le modèle de l'exemplaire supplémentaire de la feuille de route fait l'objet de [l'annexe 5.1](#) du présent guide.

³ Le transporteur au départ fournit les informations nécessaires.

Le RID peut être obtenu à l'adresse suivante :

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) Gryphenhübeliweg 30

CH - 3006 Berne

Tél. + 41 31 359 10 10

Fax : + 41 31 359 10 11

E-mail : [info\(at\)otif.org](mailto:info(at)otif.org) Internet :

www.otif.org

L'Annexe 2 SMGS peut être obtenue auprès des transporteurs SMGS aux lieux de réexpédition - voir les adresses à [l'annexe 4](#) du présent guide.

⁴ Supplément No 5 du 1^{er} juillet 2021.

Pour les envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM, ces exemplaires supplémentaires de la feuille de route sont établis par le transporteur SMGS au lieu de transbordement / lieu de changement d'écartement, sous forme de photocopies de la feuille de route, ces photocopies devant être authentifiées au moyen du timbre à date.

Lorsque la lettre de voiture est établie au moyen d'une imprimante d'ordinateur, les conditions suivantes doivent être respectées :

- contenu : aucune dérogation par rapport au modèle ;
- présentation : déroger le moins possible au modèle.

Le verso de la lettre de voiture CIM/SMGS peut être imprimé sur des feuilles particulières (feuilles supplémentaires).

20 Plusieurs wagons et conteneurs remis au transport avec une seule lettre de voiture CIM/SMGS

Plusieurs wagons et conteneurs peuvent être remis au transport avec une seule lettre de voiture CIM/SMGS et un relevé des wagons / un relevé des conteneurs CIM/SMGS après accord préalable entre l'expéditeur et les transporteurs participants lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- même expéditeur et même destinataire,
- même lieu de prise en charge / gare expéditrice,
- même lieu de livraison / gare destinataire,
- même marchandise (sauf convention contraire).

Les commentaires relatifs à l'utilisation des relevés des wagons / des relevés des conteneurs CIM/SMGS ainsi que les modèles font l'objet des [annexes 7.1 à 7.4](#) du présent guide. La procédure en cas de wagons ou de conteneurs différés remis au transport avec une seule lettre de voiture fait l'objet de [l'annexe 7.5](#) du présent guide.

D. Lettre de voiture électronique

21 CIM - Principe de l'équivalence fonctionnelle (article 6 § 9 CIM)

La lettre de voiture, y compris son duplicata, peut être établie sous forme d'enregistrement électronique des données, qui peuvent être transformées en signes d'écriture lisibles. Les procédés employés pour l'enregistrement et le traitement des données doivent être équivalents du point de vue fonctionnel, notamment en ce qui concerne la force probante de la lettre de voiture représentée par ces données.

22 SMGS – Principe de l'accord entre transporteurs, expéditeurs et destinataires appliquant le SMGS

Le contrat de transport peut être conclu avec une lettre de voiture électronique. La lettre de voiture électronique est considérée comme une lettre de voiture papier et fait l'objet d'un fichier électronique identique aux données de la lettre de voiture papier. Cette lettre de voiture électronique et ses feuilles supplémentaires peuvent être imprimées sur papier selon les besoins, conformément au modèle de [l'annexe 5](#) du présent guide. Si les indications reprises dans la lettre de voiture électronique sont modifiées selon les prescriptions du SMGS, les données d'origine sont conservées.

23 Accord pour l'échange de données informatisées en trafic international ferroviaire des marchandises (Accord EDI)

Les transporteurs et les clients (expéditeurs/destinataires) règlent contractuellement les messages à échanger et les modalités de l'échange des données de la lettre de voiture électronique.

24 Réserve

E. Dispositions finales

25 Modifications et compléments

Les modifications et compléments au présent guide qui concernent les deux contrats de transport CIM/SMGS sont introduits d'un commun accord entre le CIT et l'OSJD.

Les membres du CIT et les participants au SMGS adressent leurs propositions de modifications et de compléments au Secrétariat général du CIT et au Comité de l'OSJD en transmettant les informations prévues aux [annexes 1, 3, 4 et 9](#) du présent guide. Ces modifications et compléments entrent en vigueur 14 jours après leur communication par le Secrétariat général du CIT et le Comité de l'OSJD.

Le Secrétariat général du CIT communique les modifications et compléments qui concernent exclusivement le contrat de transport CIM au Comité de l'OSJD 45 jours avant leur entrée en vigueur.

Le Comité de l'OSJD communique les modifications et compléments qui concernent exclusivement le contrat de transport SMGS au Secrétariat général du CIT 45 jours avant leur entrée en vigueur.

26 Propositions relatives au début / à la fin de l'application

Les membres du CIT et les participants au SMGS adressent simultanément au Secrétariat général du CIT ainsi qu'au Comité de l'OSJD les propositions qu'ils retiennent en ce qui concerne le début et la fin de transports selon le présent guide, en transmettant les informations prévues à [l'annexe 1](#). Ces communications entrent en vigueur le premier jour du deuxième mois après leur notification par le Secrétariat général du CIT et le Comité de l'OSJD.

Liste des membres du CIT et des participants au SMGS qui appliquent le présent guide et relations de trafic concernées

1 Membres du CIT	2 Participants au SMGS
Chemins de fer azerbaïdjanais CJSCo. Baltic Port Rail Mukran GmbH (BPRM) BDZ Cargo EOOD (BDZ TP) ČD Cargo, a.s. (CDC) Central Railways a.s. CFL Cargo Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) Societatea Națională de Transport Feroviar de Marfă «C.F.R. Marfă» – S.A. (CFR Marfă) Constantin Grup DB Cargo AG DB Cargo Polska S.A. Georgian Railway JSC (GR) Grup Feroviar Român S.A. (GFR) GYSEV CARGO Zrt. ITL Eisenbahngesellschaft mbH Chemins de fer lettons (LDZ) Chemins de fer lituaniens S.A. (AB Lietuvos geležinkeliai LG) Chemins de fer polonais (PKP S.A.) Chemins de fer de la République Islamique d'Iran (RAI) Rail Cargo Austria (RCA) Rail Cargo Hungaria Zrt. (RCH) Rail Cargo Carrier Kft. Rail Cargo Carrier – Italy s.r.l. Rail Cargo Carrier – Romania SRL Rail Cargo Carrier – Germany GmbH Rail Cargo Carrier, družba za železniski tovorni promet, d.o.o. Rail Cargo Carrier – Croatia d.o.o. Rail Cargo Carrier – Czech Republic s.r.o. Rail Cargo Carrier – Bulgaria EOOD Rail Cargo Carrier – Slovakia s.r.o. Rail Cargo Carrier – Poland z o.o.⁵ Railtrans International, s.r.o. ROFERSPED S.A. Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) Slovenske železnice. d.o.o. (SŽ) Société Nationale des Chemins de fer Belges (SNCB/NMBS) Closed Joint-Stock Company « South Caucasus Railway » (CJSC « SCR ») Slovenská železničná dopravná spoločnosť, a.s. (SZDS) Joint stock company « Ukrainian Railways » (UZ) Mercitalia Rail S.r.l. UNICOM TRANZIT (UTZ) United Railways SRL⁶ Železničná Spoločnosť Cargo Slovakia a.s. (ZSSK CARGO) Prvá Slovenská železničná, a.s. MMV Rail Romania Lineas Group I.G.Rail s.r.o. Bremer Reederei GmbH & Co. KG (BREB)	République de l'Azerbaïdjan République du Bélarus République de Bulgarie République populaire de Chine République d'Estonie Géorgie République de Hongrie République du Kazakhstan République du Kirghizistan République de Lettonie République de Lituanie République de Moldavie Mongolie République de Pologne Fédération de Russie République slovaque <i>Turkménistan</i>⁷ Ukraine

⁵ Supplément n°4 du 22 février 2021.

⁶ Supplément n°6 du 29 juillet 2021.

⁷ Supplément n°8 du 27 janvier 2022.

3 Relations de trafic

3.1 Préambule

Le présent guide s'applique aux relations de trafic selon les [points 3.2](#) et [3.3](#) de la présente annexe.

Le présent guide peut également s'appliquer à d'autres relations de trafic moyennant accord entre les transporteurs CIM, les transporteurs SMGS, les expéditeurs et les destinataires concernés. La procédure est décrite sous le [point 3.4](#) de la présente annexe.

3.2 Transporteurs CIM

Le présent guide s'applique aux relations de trafic convenues entre le client et le transporteur ainsi qu'entre les transporteurs eux-mêmes (cf. [point 4 alinéa 2](#) du présent guide).

3.3 Participants au SMGS

République de l'Azerbaïdjan

Toutes les relations de trafic

République du Bélarus

Toutes les relations de trafic

République de Bulgarie

Tous les transports en transit via « Varna Paromnaja » (port ferry de Varna)

République populaire de Chine

Trains de conteneurs de la Chine vers l'Europe et inversement via les points-frontières ferroviaires : Alashankou, Manzhouli, Erlian, Suifenhe ou Khorgos.

République d'Estonie

Toutes les relations de trafic

Géorgie

Toutes les relations de transit

République de Hongrie

Toutes les relations de trafic

République du Kazakhstan

- a) Toutes les relations de trafic de transit
- b) Pour l'importation

République du Kirghizistan

Toutes les relations de trafic

République de Lettonie

Toutes les relations de trafic

République de Lituanie

Toutes les relations de transit

République de Moldavie

- a) Relations de transit : Novosavitskaya - Giurgiulești, Vălcineț - Ungheni, Criva – Ocnița – Chișinău – Căinari - Giurgiulești, Vălcineț – Ocnița – Chișinău - Căinari - Giurgiulești;
- b) Trafics à l'exportation et à l'importation sur les parcours : Vălcineț - Ungheni, Ungheni – Bender 2, Căușeni - Giurgiulești, Basarabeasca – Cahul, Bălți – Slobozia – Rîbnița, Criva – Ocnița.

Mongolie

Toutes les relations de trafic

République de Pologne

- a) PKP Cargo - tous les trafics de transit.
- b) PKP LHS GmbH - Hrubieszów LHS – Sławków LHS.
- c) Bartex GmbH – Relation de trafic : Mamonowo – Chruściel
- d) Rail Cargo Carrier - Poland sp. z o. o.
- e) LOTOS Kolej sp. z o. o.⁸

Fédération de Russie

Toutes les relations de trafic

République slovaque

- a) Pour l'importation et l'exportation
A destination/en provenance de toutes les gares ouvertes au trafic marchandises
- b) Tous les trafics de transit à destination de
Čierna nad Tisou
Maťovce

Turkménistan

Toutes les lignes du transport d'exportation, d'importation et de transit⁹

Ukraine

- a) Toutes les lignes
- b) En trafic ferroviaire-ferry
Paromna (Ukraine) – Poti (Géorgie)
Paromna (Ukraine) – Batumi (Géorgie)
Paromna (Ukraine) – Varna Paromnaya (République de Bulgarie)

3.4 Procédure pour conclure des accords

3.4.1 Demande

La demande d'admission d'une relation de trafic doit contenir au moins les indications suivantes :

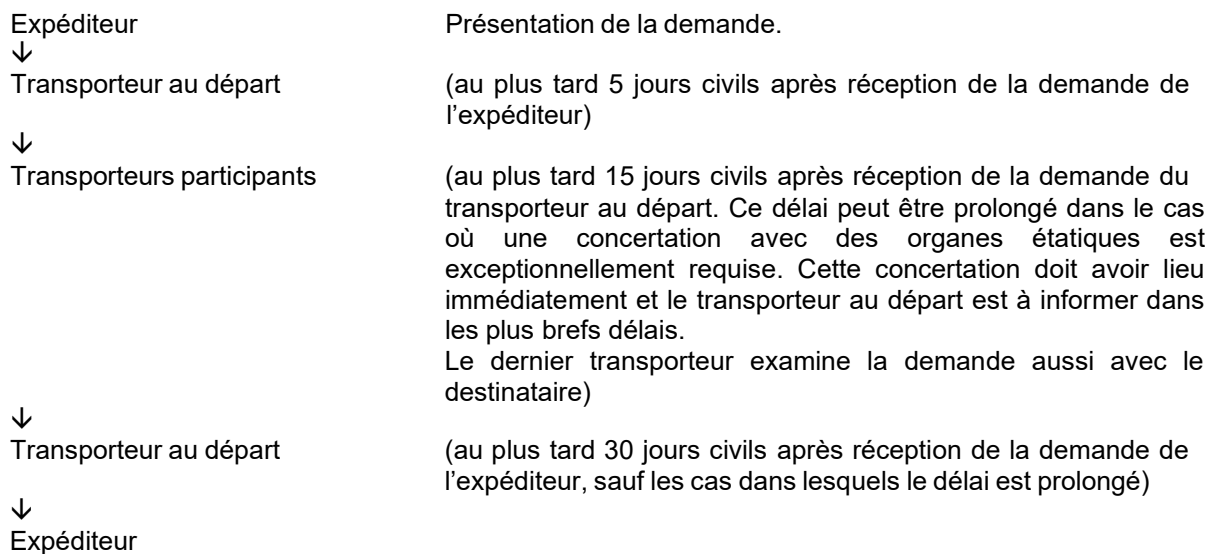
- relation de trafic, y compris lieu de réexpédition et lieu de transbordement / de changement d'écartement ;
- transporteurs/participants ;
- destinataire ;
- type d'envoi (trafic wagons complets ou conteneurs) ;
- désignation de la marchandise.

La demande doit être établie en russe et en allemand ou en anglais ou en français.

⁸ Supplément n°3 du 21 octobre 2020.

⁹ Supplément n°8 du 27 janvier 2022.

3.4.2 Déroulement, délais



Les demandes et les réponses sont transmises par e-mail, télécopie ou télégramme.

3.4.3 Les demandes doivent être envoyées aux adresses indiquées dans [l'annexe 4](#) du présent guide.

Commentaires relatifs au contenu de la lettre de voiture CIM/SMGS

1 Cases de la lettre de voiture CIM/SMGS et contenu

Remarques :

- Sauf convention spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, les cases 1 à 29 (à l'exception de la case 26 « Indications douanières ») sont remplies par l'expéditeur.
- Les indications dans les cases 65 et 66 qui se rapportent au contrat de transport SMGS sont remplies par l'expéditeur.
- Les lignes pointillées délimitant certaines cases signifient qu'elles peuvent être dépassées, lorsque la place à disposition dans une case n'est pas suffisante ; la clarté des indications figurant dans les cases sur lesquelles il est empiété ne doit pas en être affectée. Lorsque, même en usant de ces possibilités, la place fait encore défaut, il y a lieu d'utiliser des feuilles complémentaires qui deviennent parties intégrantes de la lettre de voiture CIM/SMGS. Ces feuilles complémentaires doivent avoir le même format que la lettre de voiture CIM/SMGS et être établies en autant d'exemplaires que la lettre de voiture CIM/SMGS comporte de feuillets. Il y a lieu d'indiquer sur ces feuilles complémentaires au moins le numéro d'identification de l'envoi, la date de la prise en charge de la marchandise pour le transport ainsi que les données qui n'ont pas trouvé place sur la lettre de voiture. Un renvoi à ces feuilles complémentaires doit être porté dans la case 9 de la lettre de voiture CIM/SMGS lorsque les feuilles complémentaires sont établies par l'expéditeur ou dans la case 101 lorsqu'elles sont établies par le transporteur.
- Les indications dans les cases 7, 13, 14, 63, 64 et 65 sont portées en codes et en partie en toutes lettres. Afin d'éviter toute équivoque, les codes doivent être précisés dans toute correspondance par le numéro de la case (par exemple, le code 1 dans la case 7 doit être désigné par "Code 7.1").
- Statut :

O	=	donnée obligatoire
C	=	donnée conditionnelle (obligatoire si la condition est remplie)
F	=	donnée facultative
- Contrat de transport : CIM/SMGS

CIM/SMGS	=	les données valent pour les contrats de transport CIM et SMGS
CIM	=	les données ne valent que pour le contrat de transport CIM
SMGS	=	les données ne valent que pour le contrat de transport SMGS

1.1. Recto

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	O	CIM/ SMGS CIM	Expéditeur : Nom, adresse postale, signature et, si possible, N° de téléphone ou de télécopieur (avec préfixe international) ou adresse e-mail de l'expéditeur. Voir aussi le point 10 du présent guide. Sauf convention spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, la signature est remplacée par l'identification de l'envoi selon la case 69 (voir art. 6 CIM).
2	F	CIM/ SMGS	Code-client de l'expéditeur Si le code-client manque, il est inscrit selon les instructions du transporteur.
3	F	CIM SMGS	Code-client du payeur des frais affranchis s'il ne s'agit pas de l'expéditeur. Si le code-client manque, il peut être inscrit par le transporteur lorsqu'il peut être extrait d'une indication portée dans les cases 13 ou 14. Le code peut être inscrit par le transporteur contractuel conformément au droit national de l'Etat de départ.
4	O	CIM/ SMGS	Destinataire : Nom, adresse postale et, si possible, No de téléphone ou de télécopieur ou adresse e-mail du destinataire. Voir aussi le point 10 du présent guide.
5	F	CIM/ SMGS	Code-client du destinataire Si le code-client manque, il est inscrit selon les instructions du transporteur.
6	F	CIM SMGS	Code-client du payeur des frais non affranchis s'il ne s'agit pas du destinataire. Si le code-client manque, il peut être inscrit par le transporteur lorsqu'il peut être extrait d'une indication portée dans les cases 13 ou 14. Le code peut être inscrit par le transporteur qui livre la marchandise conformément au droit national de l'Etat de destination.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
7			Déclarations de l'expéditeur liant le transporteur. En cas d'utilisation des codes 1, 2, 6, 7, 8 et 24, indiquer le code et sa signification. En cas d'utilisation des autres codes, il suffit d'indiquer le code et de le compléter par l'information correspondante. Code Déclaration 1 Destinataire non autorisé à disposer de la marchandise 2 Destinataire agréé (selon le droit douanier) 3 Convoyeur(s) ... [(nom(s), prénom(s))] 4 Masse remplie, en kg [pour les wagons-citernes de gaz remplis sans avoir été nettoyés, voir paragraphe 5.4.1.2.2 c) RID / 5.4.1.2.2 c) Annexe 2 SMGS] 5 Numéro de téléphone d'urgence en cas d'irrégularité ou d'accident avec des marchandises dangereuses 6 Recours à un sous-traitant interdit 7 Chargement par le transporteur 8 Déchargement par le transporteur 9 Délai de livraison convenu : ... 10 Accomplissement des formalités administratives : ... (voir art. 15 § 1 CIM / art. 22 SMGS). Indications relatives aux documents tenus à la disposition du transporteur auprès d'une autorité dûment désignée ou auprès d'un organe désigné dans le contrat de transport et endroit où ils sont tenus à la disposition du transporteur – voir art. 15 § 1 CIM et art. 22 § 1 SMGS ; les documents sont désignés en code et en toutes lettres sur la lettre de voiture papier et seulement en code sur la lettre de voiture électronique ; des indications complémentaires peuvent être ajoutées dans un champ libre en regard de chaque code ; la liste des codes UN/EDIFACT 1001 (www.unece.org) est applicable à la codification des documents, Autres inscriptions – voir art. 15 § 4 CIM et art. 22 § 4 SMGS. 11 Transport exceptionnel : ...(numéro d'acheminement de tous les transporteurs / gestionnaires d'infrastructure participants). Voir le point 14 du présent guide. 16 Autres déclarations : ... (désignation d'un mandataire, désignation d'un sous-traitant, demande de soins à donner à l'envoi en cours de route, etc.) 17 Type de détermination de la masse : ... (sur pont-bascule, sur balance décimale, selon masse standard, selon inscription, selon mètre). 18 Chargé par ... (expéditeur ou chemin de fer) 19 Transport convenu ... (abréviations des transporteurs, numéros et date des autorisations de tous les transporteurs participants - voir point 14.2.1 du présent guide). 20 Réserve. 21 Transport convenu sous certaines conditions ... (abréviations des transporteurs qui conviennent le transport sous certaines conditions, numéros et date des autorisations de tous les transporteurs participants - voir point 14.2.2 du présent guide)
	C	CIM	
	C	CIM	
	C	CIM/SMGS	
	C	CIM/SMGS	
	C	CIM/SMGS	
	C	CIM	
	C	CIM	
	C	CIM	
	C	CIM/SMGS	
	C	CIM	
	C	CIM	
	O	SMGS	
	O	SMGS	
	C	SMGS	
	C	SMGS	
	C	SMGS	
	C	SMGS	

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
7 (suite)	C C	SMGS SMGS	22 Réservé. 23 Autres déclarations ... - Indication de l'itinéraire exact en cas de transport sur l'itinéraire de détournement ; - Instructions relatives au traitement de l'envoi en cas d'empêchements au transport et à la livraison ; - Mesures de protection et zone de température en cas de transport de denrées périssables ; - Description du dommage au wagon, à l'UTI ou au véhicule automobile mis à la disposition par l'expéditeur, constaté lors de la remise au transport de la marchandise ; - Inscription des mentions « Transport sans protection des parties fragiles », « Clefs pour le véhicule no ... » en cas de transport de véhicules automobiles et de tracteurs ; - Pour l'indication de la méthode de transport convenue avec le transporteur (y compris la méthode pour le transport de wagons vides), lorsque les marchandises sont transportées sur des chemins de fer à écartement différent, les mentions suivantes sont apportées : « Transbordement des marchandises dans des wagons d'un autre écartement », « Changement des bogies pour un autre écartement » (lorsqu'un contrat pour le changement des bogies a été conclu, le no du contrat et la date de la conclusion du contrat sont inscrits) ou « Utilisation d'essieux à écartement variable » ; - Déclarations de l'expéditeur sur les rectifications qu'il a apportées ; - Pour le transport des marchandises réfrigérées, indication du pourcentage de leur humidité et information sur les mesures préventives [« marchandise réfrigérée », « saupoudré avec de la chaux (... %) », « traité avec de l'huile (... %) », « saupoudré avec des couches de copeaux de bois », etc.] ; - Portée de la procuration du convoyeur. 24 Marchandises dangereuses emballées en quantités limitées dont la masse brute totale dépasse 8 tonnes par wagon ou par UTI
8	F	CIM/ SMGS	Référence expéditeur / Contrat No : - Trafic CIM → SMGS : Indication de la référence expéditeur. Le No de contrat de l'importateur dans le cadre du contrat de transport SMGS est indiqué dans la case 15. - Trafic SMGS → CIM : Indication du No de contrat de l'exportateur.
9	C	CIM/ SMGS	Papiers d'accompagnement joints par l'expéditeur : Enumération de tous les papiers d'accompagnement nécessaires à l'exécution du transport, qui sont joints à la lettre de voiture. Lorsqu'un papier d'accompagnement est joint en plusieurs exemplaires, indiquer le nombre d'exemplaires. Indication éventuelle de feuilles complémentaires. Lorsque l'expéditeur utilise un formulaire pour le transport multimodal de marchandises dangereuses selon la section 5.4.5 du RID / de l'Annexe 2 SMGS, ce document est utilisé comme feuille complémentaire. Les annexes sont indiquées en code et en toutes lettres sur la lettre de voiture papier et seulement en code sur la lettre de voiture électronique ; des indications complémentaires peuvent être ajoutées dans un champ libre en regard de chaque code ; la liste des codes UN/EDIFACT 1001 (www.unece.org) est applicable à la codification des annexes. Lorsque des papiers d'accompagnement indiqués sur la lettre de voiture doivent être retirés en cours de transport, indiquer l'abréviation du chemin de fer qui les retire après la désignation des documents. La mention ci-après est apportée : « pour ... (abréviation du transporteur qui retire le document) ».
10	O	CIM/ SMGS	Lieu de livraison : - Trafic CIM → SMGS : Indication de la gare destinataire et du réseau destinataire (abréviation selon point 3 de la présente annexe). - Trafic SMGS → CIM : Indication du lieu de livraison, de la gare et du pays.
11	F	CIM	Code du lieu de livraison Si le code manque, il peut être inscrit par le transporteur.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
12	O	CIM/ SMGS	Code de la gare Code international de la gare desservant le lieu de livraison de la marchandise (CIM), ou code international de la gare destinataire (SMGS). 2 positions pour le code pays / code chemin de fer du pays + 6 positions pour le code de la gare. Si le code manque, il doit être inscrit par le transporteur (voir point 4 de la présente annexe).
13	C C C C C C	CIM CIM CIM CIM CIM/ SMGS SMGS	Conditions commerciales Code Condition 1 Itinéraire ... 2 Courant de trafic ... 3 Transporteurs chargés d'effectuer le transport, parcours, qualité ... 4 Gares frontières définies ... (pour transports exceptionnels) 5 Autres conditions demandées ... (par exemple indication du numéro des autres accords clients ou tarifs dans le domaine CIM – le numéro de l'accord client ou du tarif qui couvre le parcours du premier transporteur qui prend en charge la marchandise est inscrit dans la case 14) 6 Gares frontière de sortie ..., codes, abréviation du transporteur dans l'Etat de départ et abréviation des transporteurs dans les pays de transit, qui sont impliqués dans l'itinéraire convenu avec le transporteur contractuel. En cas de transport de la marchandise partiellement au moyen d'un ferry-boat, indiquer la désignation des ports et des gares portuaires où la marchandise est remise (fer/mer, mer/fer). Lorsque la marchandise peut être transportée d'une gare-frontière de sortie par plusieurs gares-frontières d'entrée dans le pays voisin, indiquer la gare frontière d'entrée par laquelle la marchandise est transportée.
14	C	CIM	Numéro de l'accord client ou du tarif : Indication du numéro de l'accord client ou du tarif qui couvre le parcours du premier transporteur qui prend en charge la marchandise, précédée du code 1 pour les accords clients ou 2 pour les tarifs.
15	F	CIM/ SMGS SMGS	Informations qui ne lient pas le transporteur : Communications de l'expéditeur au destinataire en relation avec l'envoi. Ces indications ne lient pas le transporteur. En trafic CIM → SMGS, le No de contrat de l'importateur peut être indiqué (pour la livraison).
16	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge : - Lieu (y compris gare et pays) et date (mois, jour et heure) de la prise en charge de la marchandise pour le transport. Remarque : Lorsque les informations relatives à la prise en charge effective diffèrent des indications de l'expéditeur, le transporteur qui prend en charge la marchandise le constate dans la case 64 « Déclarations du transporteur ». - Gare expéditrice et abréviation du réseau (voir point 3 de la présente annexe). Code de la gare expéditrice.
17	F	CIM	Code du lieu de la prise en charge : Le transporteur communique le code à l'expéditeur par le biais de l'accord client. Si le code manque, il peut être inscrit par le transporteur.
18	O C	SMGS CIM	Facturation transit : a) SMGS : Abréviations des transporteurs subséquents dans l'ordre du transport, nom et code des payeurs de frais. b) CIM : Lorsque la facturation pour une partie ou la totalité du parcours est effectuée séparément par un transporteur autre que celui au départ ou à l'arrivée, indiquer le code du parcours dans la colonne de gauche, en utilisant le code entreprise du transporteur ou le code du pays, et dans la colonne de droite, le code entreprise du transporteur qui facture le montant correspondant.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
19	O O O C C C	CIM/ SMGS SMGS SMGS CIM CIM/ SMGS CIM/ SMGS	Wagon No : - Wagons avec un numéro à 12 chiffres : Indication du numéro du wagon, lequel désigne aussi le type de wagon. - Autres wagons : Indication de la catégorie, du numéro, du détenteur et de l'abréviation du réseau d'attache. Indiquer en outre qui met le wagon à disposition. : « B » lorsque le wagon est mis à disposition par le transporteur, « A » lorsque le wagon est mis à disposition par l'expéditeur. Le wagon qui est mis à disposition par le destinataire est assimilé au wagon mis à disposition par l'expéditeur. - Indication de la limite de charge, du nombre d'essieux et de la tare. Remarques : - Lors du transbordement, les indications d'origine sont biffées et remplacées par les indications afférentes aux nouveaux wagons utilisés. - Pour les envois composés de plusieurs wagons accompagnés d'une seule lettre de voiture, la mention suivante doit être inscrite dans cette case : « Voir relevé ci-joint ».

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
20	C C O C C C O C C C C C C C C C	SMGS CIM/ SMGS CIM/ SMGS CIM SMGS SMGS CIM/ SMGS SMGS SMGS CIM CIM CIM CIM SMGS SMGS	Désignation de la marchandise : - Signes, marques apposés sur les colis - Type d'emballage de la marchandise ; nombre, numéro, type et longueur des UTI - Désignation de la marchandise ; pour les marchandises dangereuses, indications prévues par la section 5.4.1 du RID et de l'annexe 2 SMGS. - Indication du code marchandise selon le Système harmonisé dans les cas où le droit douanier l'exige. - En cas de transport de marchandises périssables, apporter la mention suivante : « Périssable ». Lorsque la marchandise est transportée dans des wagons couverts avec dispositifs d'aération, la mention « Aération » est en outre apportée. - Numéro d'identification du véhicule automobile - Nombre des colis en chiffres - Nombre et désignation des scellés apposés sur le wagon ou l'UTI par l'expéditeur ou par le transporteur. - Nombre et désignation des scellés apposés sur les véhicules automobiles par l'expéditeur. - Lorsque des dispositifs de fermeture sont apposés – Nombre, désignation et marque de contrôle des dispositifs de fermeture, abréviation du chemin de fer au départ - Apposition d'une étiquette ou d'un cachet muni d'un pictogramme pour les envois sous procédure de transit. - numéro de référence maître [Master Reference Number (MRN)] se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout « E MRN » lorsqu'une déclaration d'exportation a été déposée *) « T MRN » lorsqu'une déclaration de transit a été déposée *) « TS MRN » lorsqu'une déclaration de transit comprenant les données sécuritaires a été déposée *) « EXS MRN » lorsque la déclaration sommaire de sortie a été déposée séparément par l'expéditeur « ENS MRN » lorsque la déclaration sommaire d'entrée a été déposée séparément par l'expéditeur *) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9 - Indication de l'Administrative Reference Code (ARC) se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout « ARC »*) *) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9 - Indication de la mention « EXPORT » se rapportant à l'UTI ou au wagon lorsqu'il a été mis fin à la procédure d'exportation au bureau de douane de sortie compétent pour le lieu de prise en charge de la marchandise, en application de l'article 329, par. 7 du Règlement d'exécution (UE) 2015/2447. - Marchandise avec dépassement du gabarit sur les chemins de fer ... (abréviations des chemins de fer selon le point 3 de la présente annexe) - Indications concernant les conditions techniques d'arrimage et de chargement valant pour les marchandises qui ne dépassent pas le gabarit qui sont chargées sur des wagons ouverts à écartement de 1520 mm (à l'exception des wagons surbaissés) : « Point ... du chapitre ..., « No ... », TU ..., NTU ..., MTU ... ou projet No ... ». En trafic CIM → SMGS, cette indication est portée par le transporteur qui effectue le transbordement / le changement d'écartement. En sens inverse, cette indication est inscrite par l'expéditeur ou par le transporteur, selon que le chargement est effectué par l'un ou par l'autre.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
21	C	CIM	Transport exceptionnel : Porter une croix lorsque les dispositions applicables en trafic international pour les transports exceptionnels dans le champ d'application des RU CIM prévoient une telle indication.
22	C	CIM/ SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : Porter une croix lorsque la marchandise est soumise au RID / à l'annexe 2 SMGS.
23	O	CIM/ SMGS	Code NHM/GNG à 6 positions.
24	O	CIM/ SMGS	Masse (en kg) : Indiquer - la masse brute de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG ; - la tare des UTI et des conteneurs ; - la tare des véhicules automobiles ; - la masse totale de l'envoi.
25			Cette case n'est pas remplie.
26	F	CIM/ SMGS	Indications douanières : Case réservée pour les indications de la douane ou d'un expéditeur agréé par la douane.
27	C	SMGS	Valeur de la marchandise : Indication de la valeur de la marchandise selon art. 17 SMGS « Indication de la valeur de la marchandise ».
28	O	CIM	Lieu et date d'établissement : Lieu et date (année, mois, jour) d'établissement de la lettre de voiture.
29	O	CIM/ SMGS	Lieu de réexpédition : Indication du lieu de réexpédition selon l'annexe 3 du présent guide. Le lieu de réexpédition est simultanément - en trafic CIM → SMGS : lieu de livraison selon les RU CIM et gare expéditrice selon le SMGS, - en trafic SMGS → CIM : gare destinataire selon le SMGS et lieu de la prise en charge selon les RU CIM.
30	O	CIM/ SMGS	Lieu et moment de la réexpédition : Indication du lieu de réexpédition effectif et du moment de la prise en charge de la marchandise et de la lettre de voiture CIM/SMGS par le transporteur successif au lieu de réexpédition (timbre à date).
37	O	CIM/ SMGS	Lettre de voiture CIM/SMGS : Désignation du document et clause de renvoi. A droite de cette case : numéro et désignation du feuillet de la lettre de voiture. Ces indications sont préimprimées sur la lettre de voiture papier et enregistrées dans la lettre de voiture électronique.
38			Cette case n'est pas remplie.
39	C	CIM	Vérification : Indication du résultat de la vérification et du transporteur qui procède à la vérification (cf. art. 11 §§ 2 et 3 CIM).
40	F	CIM/ SMGS	Codification 1 : Case à 6 positions réservée au transporteur au départ. En cas de besoin, cet emplacement peut être utilisé pour l'indication d'un numéro de train (seulement pour le contrat de transport CIM).
41	F	CIM/ SMGS	Codification 2 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur contractuel.
42	F	CIM/ SMGS	Codification 3 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur contractuel.
43	F	CIM/ SMGS	Codification 4 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur contractuel.
44	F	CIM/ SMGS	Codification 5 : Case à 6 positions prévue pour le transporteur qui livre la marchandise. En cas de besoin, cet emplacement peut être utilisé pour l'indication d'un numéro de train (seulement pour le contrat de transport CIM).
45	F	CIM/ SMGS	Codification 6 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur qui livre la marchandise.
46	F	CIM/ SMGS	Codification 7 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur qui livre la marchandise.
47	F	CIM/ SMGS	Codification 8 : Case à 4 positions prévue pour le transporteur qui livre la marchandise.
48	C	CIM/ SMGS	Masse après transbordement : En cas de transbordement, la masse de la marchandise constatée après le transbordement doit être inscrite par le transporteur qui a effectué le transbordement. Lors du transbordement du chargement d'un wagon sur plusieurs wagons, la masse de la marchandise doit être indiquée séparément pour chaque wagon. Indiquer le nombre des colis chargés dans chaque wagon après le transbordement.

Sections de taxation CIM

- a) Les sections de taxation A et B valent uniquement pour le contrat de transport CIM. Elles ont une présentation uniforme. Afin d'éviter toute équivoque, les cases des sections doivent être précisées dans toute correspondance par le No de la section (p. ex. A. 57).
- b) En cas d'application d'un accord client prévoyant une taxation centralisée, une seule section de taxation est utilisée pour l'ensemble du parcours couvert par cet accord, que les prix prévus à l'accord soient exprimés sous forme de prix scindés ou globaux.
- c) Chaque transporteur qui met en compte des frais utilise une section de taxation distincte. Lorsque le nombre des sections de taxation ne suffit pas, il est fait usage de feuilles supplémentaires (ne vaut que pour la lettre de voiture papier).

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
49	O	CIM	Parcours : Codes internationaux du pays et de la gare ou du point correspondant au début et à la fin de la section de taxation ou à la gare dans laquelle seuls des frais sont survenus.
50	C	CIM	Code itinéraire lorsque l'accord client ou le tarif appliqué le prévoit.
51	O	CIM	Code NHM : Indication du code NHM déterminant pour la taxation (ne correspond pas toujours à celui qui est inscrit dans la case 23).
52	C	CIM	Monnaie : Code correspondant à la monnaie des montants inscrits dans la section de taxation. Voir point 2 de la présente annexe.
53	F	CIM	Masse taxée , séparément par tarif et par position NHM. Le cas échéant, indiquer la surface en m ² du plancher du wagon ou le volume du wagon ou des marchandises en m ³ appliqué pour la taxation.
54	O	CIM	Accord client ou tarif appliqué
55	F	CIM	Km/Zone : Distance tarifaire, exprimée en km ou en zone, entre les gares ou points correspondant au début et à la fin de la section de taxation.
56	F	CIM	Majorations, redevances, déductions
57	F	CIM	Prix par unité , y compris majorations ou déductions éventuelles, séparément par position NHM ou un trait en cas d'application d'un accord client avec taxation centralisée.
58	C	CIM	Frais : Désignation des frais selon l'annexe 3 du GLV-CIM , avec montants détaillés.
59	O	CIM	Code d'affranchissement : Codification de la mention relative au paiement des frais selon la fiche UIC 920-7 [2 positions pour le code d'affranchissement, 5 x 2 positions pour le code des frais pris en charge par l'expéditeur, 2 positions pour le code du pays et 6 positions pour le code de la gare (mention jusqu'à ...)].
60	O	CIM	Itinéraires : Indication de l'itinéraire effectif en utilisant les codes conformément à la fiche UIC 920-5. Elle peut être complétée par l'indication en toutes lettres. En cas d'empêchement au transport, indiquer le cas échéant le nouvel itinéraire et la mention « détourné par suite de ... ».
61	C	CIM	Opérations douanières : Nom et code de la gare où doivent être accomplies les formalités exigées par les douanes ou d'autres autorités administratives.
62	C	CIM/SMGS	Procès-verbal CIM/SMGS No : Indication du No et de la date d'établissement du procès-verbal (mois, jour) et du code du transporteur qui l'établit.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
63	C	CIM	Prolongation du délai de livraison CIM : En cas de prolongation du délai de livraison conformément à l'art. 16 § 4 CIM, indiquer le code de la cause, le début et la fin (mois, jour, heure) ainsi que le lieu de la prolongation. Code Signification 1 Accomplissement des formalités exigées par les douanes ou d'autres autorités administratives (art. 15 CIM) 2 Vérification de l'envoi (art. 11 CIM) 3 Modification du contrat de transport (art. 18 CIM) 4 Empêchement au transport (art. 20 CIM) 5 Empêchement à la livraison (art. 21 CIM) 6 Soins à donner à l'envoi 7 Rectification du chargement à la suite d'un chargement défectueux de l'expéditeur 8 Transbordement à la suite d'un chargement défectueux de l'expéditeur 9 Autres causes : ...
64	C	CIM/SMGS	Déclarations du transporteur : Mention de l'établissement de Feuilles de route pour la réexpédition / Feuilles d'accompagnement : « No du wagon / du conteneur est réacheminé avec la Feuille de route pour la réexpédition No / Feuille d'accompagnement No du (date) établie par le transporteur ». En outre, indiquer le motif pour lequel le wagon a été différé.
	O	CIM	Numéro d'accord (voir point 14.3.1 du présent guide).
	C	CIM	Bulletin d'affranchissement établi le ...
	C	CIM	Bulletin d'affranchissement renvoyé le ...
	C	CIM	Selon le cas, indications du transporteur telles que No de l'autorisation de chargement, réserve motivée, lieu et date de la prise en charge si ces indications diffèrent de celles de l'expéditeur dans la case 16 ; délai de livraison convenu si l'indication de l'expéditeur dans la case 7 n'est pas correcte ; nom et adresse du transporteur auquel la marchandise est remise effectivement s'il n'est pas transporteur contractuel ; numéro du contrat de sous-traitance et code du transporteur substitué (à indiquer facultativement par le transporteur qui conclut le contrat de sous-traitance avec le transporteur substitué).
	C	CIM	Les réserves motivées sont indiquées en codes (voir la liste ci-dessous). Exemple : « Réserve motivée No ... ». En cas d'utilisation des codes 2, 3, 4, 11 et 12, le motif de la réserve doit être précisé. Code Signification 1 Sans emballage – voir aussi point 14.2.2 2 Emballage défectueux : ... (à préciser) – voir aussi point 14.2.2 3 Emballage insuffisant : ... (à préciser) - voir aussi point 14.2.2 - Marchandise 4.1 - en mauvais état apparent : ... (à préciser) 4.2 - endommagée : ... (à préciser) 4.3 - mouillée : ... (à préciser) 4.4 - gelée : ... (à préciser) 5 Chargement effectué par l'expéditeur 6 Chargement effectué par le transporteur dans des conditions atmosphériques défavorables, à la demande de l'expéditeur 7 Déchargement effectué par le destinataire 8 Déchargement effectué par le transporteur dans des conditions atmosphériques défavorables, à la demande du destinataire - Impossible de procéder à la vérification selon l'art. 11 § 3 CIM en raison 9.1 - des conditions atmosphériques 9.2 - du scellement du wagon ou de l'UTI 9.3 - de l'impossibilité d'accéder au chargement du wagon ou de l'UTI 10 Demande de vérification selon l'art. 11 § 3 CIM présentée tardivement par l'expéditeur 11 Vérification non effectuée en raison de l'absence de moyens pour le faire : ... (à préciser) 12 Autres réserves : ... (à compléter).
	C	CIM/SMGS	

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
65	C	CIM	Autres transporteurs : Code entreprises et éventuellement nom et adresse postale en toutes lettres des transporteurs autres que le transporteur contractuel ; parcours, en codes et éventuellement en toutes lettres ; qualité du transporteur (1 = transporteur subséquent, 2 = transporteur substitué). Cette case est remplie par le transporteur au départ, mais uniquement si d'autres transporteurs que le transporteur contractuel participent à l'exécution du transport. Abréviations et codes des transporteurs subséquents dans l'ordre du transport (le transporteur qui livre la marchandise est inscrit comme dernier transporteur). Parcours effectués par les transporteurs pour l'exécution du transport : codes des gares situées aux extrémités des parcours.
	O	SMGS	
66	O	CIM	a) Transporteur contractuel : Code entreprise et éventuellement nom et adresse postale du transporteur contractuel en toutes lettres et signature. Sauf convention spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, la signature est remplacée par l'identification de l'envoi selon la case 69 (voir art. 6 § 3 CIM). Abréviation et code du transporteur, parcours effectué par le transporteur pour l'exécution du transport, codes des gares situées aux extrémités du parcours. b) Procédure simplifiée de transit ferroviaire (douane) : En cochant la case correspondante, le transporteur contractuel ayant son siège dans l'Union européenne (UE) ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun demande l'application de la procédure simplifiée de transit ferroviaire selon les articles 25 et 30 à 44 du Règlement délégué (UE) 2016/341 ou selon les dispositions correspondantes de la Convention UE-AELE relative au transit commun. Il certifie ainsi que tous les transporteurs participants, y compris le cas échéant les transporteurs substitués, sont autorisés à appliquer la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Le transporteur contractuel devient alors le titulaire du régime dans le cadre de la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Lorsque le transporteur contractuel n'a pas son siège dans l'Union européenne ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun, il demande l'application de la procédure simplifiée de transit ferroviaire au nom et pour le compte du transporteur qui prend en charge en premier les marchandises dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun. Il est ainsi certifié que ce transporteur et tous les transporteurs successifs, y compris le cas échéant les transporteurs substitués, sont autorisés à appliquer la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Ce transporteur devient alors le titulaire du régime dans le cadre de la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Son code ne peut être indiqué par le transporteur contractuel que lorsque ce dernier y a été autorisé. Pour l'inscription des indications dans la case 66 a) et b) en trafic SMGS → CIM, voir également le point 15.1 du présent guide.
	O	SMGS	
	C	CIM	
67	O	CIM	Date d'arrivée : Date d'arrivée (année, mois, jour) de l'envoi à la gare d'arrivée. Le transporteur peut y ajouter le numéro d'arrivage. Après l'arrivée de la marchandise, apposition du timbre à date du transporteur qui livre la marchandise à la gare destinataire.
	O	SMGS	
68	C	CIM	Mise à disposition : Date (mois, jour et heure) de mise à disposition de l'envoi au destinataire. Cette indication sur la lettre de voiture peut être remplacée par un autre moyen.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
69	O	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : Indication du no d'identification de l'envoi [codes du pays et de la gare, code du transporteur, respectivement du transporteur substitué au départ, conformément à la liste des codes des transporteurs (www.cit-rail.org) et no d'expédition]. Sur la lettre de voiture papier, l'étiquette de contrôle est apposée au moins sur le feuillet 2 (feuille de route). Lorsque l'identification des envois est effectuée par ordinateur ou par un autre moyen, il est renoncé à l'utilisation d'étiquettes de contrôle.
70	O	SMGS	Date de la conclusion du contrat de transport : Empreinte du timbre à date du transporteur contractuel à la gare expéditrice.
71	C	CIM	Quittance du destinataire : Date et signature du destinataire lors de la livraison. La quittance du destinataire sur la lettre de voiture peut être remplacée par un autre moyen.

1.2 Verso des feuillets 1, 2, 4, 5 et des exemplaires supplémentaires de la feuille de route CIM/SMGS

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
Sections A-E	O	SMGS	Sections de taxation : Les sections de taxation sont destinées au calcul séparé du port pour chaque parcours selon le tarif applicable et que chaque transporteur peut rembourser.
72	O	SMGS	Parcours : Désignation et codes des gares correspondant au début et à la fin de chacun des parcours pour lesquels des frais sont calculés.
73	O	SMGS	Distance en km : Indication de la distance tarifaire entre la gare du début et la gare de la fin de la section.
74	O	SMGS	Masse taxée : Indication de la masse taxée selon le tarif applicable.
75	O	SMGS	Frais accessoires : Les frais accessoires et autres frais sont à indiquer au moyen de codes ; lorsqu'un tel code manque, indiquer la désignation des frais accessoires et autres frais. Les montants des frais accessoires et des autres frais, qui sont calculés selon le tarif appliqué par le transporteur sur le parcours concerné, sont inscrits dans la monnaie du tarif.
76	O	SMGS	Tarif : Indication du numéro ou de la désignation du tarif appliqué.
77	O	SMGS	Code de la marchandise : En cas de nécessité, un code selon la Nomenclature harmonisée des marchandises est inscrit ; il est déterminant pour le calcul des frais.
78	O	SMGS	Cours de conversion : Indication du cours de conversion des frais inscrits en monnaie du tarif dans la monnaie dans laquelle ils doivent être perçus de l'expéditeur ou du destinataire.
			Décompte des frais avec l'expéditeur : Préimprimé sur la lettre de voiture papier et enregistré dans la lettre de voiture électronique.
			Décompte des frais avec le destinataire : Préimprimé sur la lettre de voiture papier et enregistré dans la lettre de voiture électronique.
79	C	SMGS	Monnaie du tarif : Indication du code ou de la désignation de la monnaie du tarif dans laquelle les frais à percevoir de l'expéditeur sont calculés.
80	C	SMGS	Monnaie du paiement : Indication de la monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés de l'expéditeur.
81	C	SMGS	Monnaie du tarif : Indication du code ou de la désignation de la monnaie du tarif dans laquelle les frais à percevoir du destinataire sont calculés.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
82	C	SMGS	Monnaie du paiement : Indication du code ou de la désignation de la monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés du destinataire.
			Prix de transport
83	C	SMGS	Prix de transport calculé selon le tarif du transporteur, qui vaut pour cette section de taxation, en monnaie du tarif.
84	C	SMGS	Prix de transport calculé selon le tarif, qui vaut pour cette section de taxation, en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés de l'expéditeur.
85	C	SMGS	Prix de transport calculé selon le tarif du transporteur, qui vaut pour cette section de taxation, en monnaie du tarif.
86	C	SMGS	Prix de transport calculé selon le tarif qui vaut pour cette section de taxation, en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés du destinataire.
			Total
87	C	SMGS	Total des frais accessoires et autres frais du transporteur non prévus dans le tarif applicable en monnaie du tarif, qui doivent être encaissés de l'expéditeur.
88	C	SMGS	Total des frais accessoires et autres frais du transporteur non prévus dans le tarif applicable, en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés de l'expéditeur.
89	C	SMGS	Total des frais accessoires et autres frais du transporteur non prévus dans le tarif applicable, en monnaie du tarif, qui doivent être encaissés du destinataire.
90	C	SMGS	Total des frais accessoires et autres frais du transporteur non prévus dans le tarif applicable, en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés du destinataire.
			En tout : Préimprimé sur la lettre de voiture papier et enregistré dans la lettre de voiture électronique
91	C	SMGS	Indication du montant total, en monnaie du tarif, obtenu par l'addition des montants des cases 83 et 87.
92	C	SMGS	Indication du montant total des cases 84 et 88 en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés de l'expéditeur.
93	C	SMGS	Indication du montant total, en monnaie du tarif, obtenu par l'addition des montants des cases 85 et 89.
94	C	SMGS	Indication du montant total des cases 86 et 90 en monnaie dans laquelle les frais doivent être encaissés du destinataire.
			En tout : Préimprimé sur la lettre de voiture papier et enregistré dans la lettre de voiture électronique
95	C	SMGS	Indication du total des cases 91.
96	C	SMGS	Indication du total des cases 92.
97	C	SMGS	Indication du total des cases 93.
98	C	SMGS	Indication du total des cases 94.
99	C	SMGS	Mentions calcul des frais : Mentions en relation avec le calcul et la perception des frais, confirmées par l'empreinte du timbre à date du transporteur : - transbordement dans un wagon supplémentaire de la surcharge d'un wagon constatée par un transporteur de transit ou par le transporteur dans l'Etat de destination « La surcharge de la marchandise est chargée » ; - motifs de l'utilisation de deux ou de plusieurs wagons pour un envoi transbordé d'un seul wagon « Transbordement dans ... wagons (indication du nombre de wagons) à cause ... (indication du motif concret) » ; - autres mentions.
100	C	SMGS	Montants supplémentaires à percevoir de l'expéditeur pour : Inscription des frais supplémentaires (frais et montant) à percevoir de l'expéditeur.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
101	C	SMGS	Mentions du transporteur : En cas de besoin, inscription des mentions ci-après en relation avec le transport des marchandises : - « protocole d'ouverture ... (date), gare ... (réseau) » - en cas d'établissement du protocole d'ouverture ; - « ... » (désignation du papier d'accompagnement) No ... retiré à la gare de ... » - en cas de documents d'accompagnement retirés ; - « ... » (nombre) scellés / dispositifs de fermeture avec les signes ... remplacés par ... (nombre) scellés / dispositifs de fermeture avec les signes ... ou « Scellés / dispositifs de fermeture avec les signes ... sont apposés en lieu et place des scellés manquants » - lorsque les scellés sont remplacés ou apposés par le transporteur. - « Marchandise » ... (kg / colis) réexpédiée selon le ... (désignation et numéro du document) » - En cas d'établissement du document pour la réexpédition de la surcharge de la marchandise. - « Wagon réexpédié selon le ... (désignation et numéro du document) » - Lorsqu'un wagon est retiré d'un groupe de wagons remis au transport avec une seule lettre de voiture, - « Partie de l'envoi devant être livrée après coup » - lors de la livraison du solde de la marchandise – confirmation au moyen de l'empreinte du timbre à date du transporteur, - « Détourné à la gare » ... (nom de la gare) au destinataire ... (nom du destinataire », selon ... (désignation du document et date) » - En cas de modification du contrat de transport, - « Modification de l'itinéraire indiqué par suite de ... (indication de l'empêchement au transport) » - En cas de modification de l'itinéraire indiqué sur la lettre de voiture – Confirmation au moyen de l'empreinte du timbre du transporteur, - « ... (Désignation du document établi par le transporteur au cours du transport afin de confirmer les faits ayant ou pouvant avoir une influence sur le transport de la marchandise, numéro du document, date d'établissement, établi par le transporteur ... à la gare de ...) » ; - « Lors de la vérification de la masse de la marchandise, ... kg sont constatés » - lorsque la masse de la marchandise à l'intérieur des limites autorisées selon l'art. 43 SMGS « Limitation de la responsabilité en cas de défaut de poids ») ne correspond pas aux indications de la lettre de voiture. Confirmation au moyen de l'empreinte du timbre du transporteur, - Lors du transbordement de la marchandise à la gare du changement d'écartement, indications relatives au nombre et à la désignation des scellés apposés sur les wagons dans lesquels la marchandise a été transbordée.
102	C	SMGS	Prolongation du délai de livraison SMGS : Abréviation du réseau et nom de la gare où l'envoi est arrêté, durée et cause de l'arrêt justifiant la prolongation du délai de livraison. Empreinte du timbre du transporteur. Les codes ci-après sont utilisés pour désigner les causes de retard : Code Signification 1 Accomplissement des formalités exigées par la douane ou d'autres autorités administratives 2 Vérification du contenu de l'envoi 3 Vérification de la masse de l'envoi 4 Vérification du nombre des colis 5 Modification du contrat de transport 6 Empêchement au transport 7 Soins à donner aux animaux 8 Rectification du chargement ou travaux de réparation à l'emballage dus à des circonstances indépendantes de la volonté du transporteur 9 Transbordement de la marchandise dû à des circonstances indépendantes de la volonté du transporteur 10 Autres causes En cas d'indication du code 10 « Autres causes », la cause de l'arrêt doit être indiquée.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
103	O	SMGS	Mentions relatives à la remise de la marchandise : Empreintes des timbres à date des transporteurs qui prennent en charge la marchandise aux gares de remise dans l'ordre de l'itinéraire du transport.
104	O	SMGS	Mention selon laquelle le train a franchi la gare-frontière : Empreintes des timbres à date des transporteurs aux gares frontières, dans l'ordre de l'itinéraire du transport.
105	O	SMGS	Information de l'arrivée de la marchandise : cette case est remplie conformément au droit national de l'Etat de destination. En cas de non-arrivée, la mention « Marchandise non arrivée » est inscrite et confirmée au moyen de l'empreinte du timbre du transporteur.
106	O	SMGS	Livraison de la marchandise : Indication de la date et signature du destinataire. Les indications prévues par le droit national de l'Etat de destination peuvent en outre être inscrites. Confirmation au moyen de l'empreinte du timbre à date du transporteur à la gare destinataire.

2 Désignation des monnaies et codes

AFN	Afghani Афгани	HUF	Forint hongrois Венгерский форинт Ungarischer Forint Hungarian forint	RON	Leu roumain Румынский лей Rumänischer Leu Romanian leu
ALL	Lek albanais Албанский лек Albanischer Lek Albanian lek	HRK	Kuna croate Хорватская куна Kroatische Kuna Croatian kuna	RSD	Dinar Serbe Сербский динар Serbischer Dinar Serbian dinar
AMD	Dram arménien Армянский драм Armenischer Dram Armenian dram	IQD	Dinar irakien Иракский динар Irakischer Dinar Iraqi dinar	RUB	Rouble russe Российский рубль Russischer Rubel Russian rouble
AZN	Manat azerbaïdjanais Азербайджанский манат Aserbaischanischer Manat Azerbaijani manat	IRR	Rial iranien Иранский риал Iranischer Rial Iranian rial	SEK	Couronne suédoise Шведская крона Schwedische Krone Swedish krona
BAM	Mark convertible Конвертируемая марка Konvertierbare Mark Convertible Mark	KGS	Som kirghize Киргизский сом Kirgisischer Som Kyrgyzstani Som	SYR	Livre syrienne Сирийский фунт Syrisches Pfund Syrian pound
BGN	Lev bulgare Болгарский лев Bulgarischer Lew Bulgarian lev	KPW	Won Nord coréen Севернокорейская вона Nordkoreanischer Won North Korean won	TJS	Somoni tadjike Таджикский сомони Tadschikischer Somoni Tajikistani somoni
BLR	Rouble belarusse Белорусский рубль Belorussischer Rubel Belarussian rouble	KZT	Tenge Тенге Tenge Tenge	TMT	Manat turkmène Туркменский манат Neuer turkmenischer Manat Turkmenistani manat
CHF	Franc suisse Швейцарский франк Schweizer Franken Swiss Franc	LBP	Livre libanaise Ливанский фунт Libanesisches Pfund Lebanese pound	TND	Dinar tunisien Тунисский динар Tunesischer Dinar Tunisian dinar
CNY	Yuan renminbi Китайский юань Renminbi Yuan Yuan renminbi	MAD	Dirham marocain Марокканский дирхам Marokkanischer Dirham Moroccan dirham	TRY	Livre turque Турецкая лира Türkisches Pfund Turkish lira
CZK	Couronne tchèque Чешская крона Tschechische Krone Czech koruna	MDL	Leu moldave Молдавский лей Moldauischer Leu Moldovan leu	UAH	Hryvnia ukrainien Украинская гривна Ukrainische Hryvnia Ukrainian hryvnia
DKK	Couronne danoise Датская крона Dänische Krone Danish krone	MKD	Denar macédonien Македонский динар Mazedonischer Denar Macedonian denar	USD	Dollar USA Доллар США USA-Dollar US dollar
DZD	Dinar algérien Алжирский динар Algerischer Dinar Algerian dinar	MNT	Tugrik mongole Монгольский тугрик Mongolischer Tögrög Mongolian tögrög	UZS	Sum ouzbek Узбекский сум Usbekischer So'm Uzbekistani som
EUR	EURO Евро	NOK	Couronne norvégienne Норвежская крона Norwegische Krone Norwegian krone	VND	Đồng vietnamien Вьетнамский донг Vietnamesischer Đồng Vietnamese đồng
GBP	Livre anglaise Английский фунт Englisches Pfund Pound sterling	PKR	Roupie pakistanaise Пакистанская рупия Pakistanische Rupie Pakistani rupee	XDR	Droit de tirage spécial (DTS) Единица специального права заимствования (ЕСПЗ) Sonderziehungsrecht (SZR) Special drawing right (SDR)
GEL	Lari géorgien Грузинская лари Georgischer Lari Georgian lari	PLN	Zloty polonais Польский злоты Polnischer Zloty Polish zloty		

3 Réseaux SMGS et leurs abréviations (cases 10, 16 et 18)

Chemins de fer azerbaïdjanais	AZ
Chemins de fer de la République islamique d'Afghanistan	ARA
Chemins de fer de la République du Bélarus	BC
Chemins de fer de la République de Bulgarie	BDZ
Chemins de fer de la République de Moldavie	CFM
Chemins de fer de la République d'Estonie	EVR
Chemins de fer de Géorgie	GR
Chemins de fer de la République du Kirghizistan	KRG
Chemins de fer de la République populaire de Chine	KZD
Chemins de fer de la République du Kazakhstan	KZH
Chemins de fer de la République de Lettonie	LDZ
Chemins de fer de la République de Lituanie	LG
Chemins de fer de Hongrie	MAV
Chemins de fer de la Mongolie	MTZ
Chemins de fer de la République de Pologne	PKP
Chemins de fer de la République islamique d'Iran	RAI
Chemins de fer de la Fédération de Russie	RZD
Chemins de fer du Turkménistan	TRK
Chemins de fer de la République du Tadjikistan	TZD
Chemins de fer de la République de l'Ouzbékistan	UTI
Chemins de fer de l'Ukraine	UZ
Chemins de fer de la République socialiste du Vietnam	VZD
Chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée	ZC
Chemins de fer de la République de Slovaquie	ZSR

4 Codes (cases 12 et 18)

4.1 Codes pays domaine CIM

10	Finlande	73	Grèce
22	Ukraine	74	Suède
24	Lituanie	75	Turquie
25	Lettonie	76	Norvège
28	Géorgie	78	Croatie
41	Albanie	79	Slovénie
44	Bosnie et Herzégovine (République serbe)	80	Allemagne
50	Bosnie et Herzégovine (Fédération croato-musulmane)	81	Autriche
51	Pologne	82	Luxembourg
52	Bulgarie	83	Italie
53	Roumanie	84	Pays-Bas
54	Tchéquie	85	Suisse
55	Hongrie	86	Danemark
56	Slovaquie	87	France
58	Arménie	88	Belgique
60	Irlande	91	Tunisie
62	Monténégro	92	Algérie
65	ARY Macédoine	93	Maroc
70	Royaume-Uni	94	Portugal
71	Espagne	96	Iran
72	Serbie	97	Syrie
		98	Liban
		99	Irak

4.2 Codes chemins de fer domaine SMGS

Chemins de fer de la Fédération de Russie	20
Chemins de fer de la République du Bélarus	21
Chemins de fer de l'Ukraine	22
Chemins de fer de la République de Moldavie	23
Chemins de fer de la République de Lituanie	24
Chemins de fer de la République de Lettonie	25
Chemins de fer de la République d'Estonie	26
Chemins de fer de la République du Kazakhstan	27
Chemins de fer de Géorgie	28
Chemins de fer de la République de l'Ouzbékistan	29
Chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée	30
Chemins de fer de la Mongolie	31
Chemins de fer de la République socialiste du Vietnam	32
Chemins de fer de la République populaire de Chine	33
Chemins de fer de la République de Pologne	51
Chemins de fer de Hongrie	55
Chemins de fer de la République de Slovaquie	56
Chemins de fer azerbaïdjanais	57
Chemins de fer de la République du Kirghizistan	59
Chemins de fer de la République du Tadjikistan	66
Chemins de fer du Turkménistan	67
Chemins de fer de la République islamique d'Afghanistan	68
Chemins de fer de la République islamique d'Iran	96

Liste des lieux de réexpédition

Remarques :

- Le moment de la réexpédition correspond au moment de la prise en charge de la marchandise et de la lettre de voiture CIM/SMGS par le transporteur successif au lieu de réexpédition.
- Avec cette prise en charge, la marchandise est considérée comme livrée sur la base du premier contrat de transport.

1 Envois en provenance des Etats qui appliquent les Règles uniformes CIM

Pays	Lieu de réexpédition Désignation	Code
1.1 <u>Bulgarie</u>	Varna Paromnaja (terminal ferry de Varna)	29101 3
1.2 <u>Hongrie</u>	Eperjeske-Atráko Záhony	14191 1 14175 4
1.3 <u>Géorgie</u> ¹⁰	Akhalkalaki	563305
1.4 <u>Iran</u>	Sarachs	
1.5 <u>Lituanie</u>	Draugystė (perkėla) Šeštokai	10830 8 12380 2
1.6 <u>Pologne</u>	Braniewo Kuźnica Białostocka Skandawa Siemianówka Małaszewicze Małaszewicze B Dorohusk Werchrata Medyka Medyka B Medyka C Medyka D Hrubieszów LHS	01125 4 02500 7 01006 6 02560 1 04060 0 04061 8 05110 2 08486 3 08450 9 08451 7 08452 5 08454 1 06612 6
1.7 <u>Russie</u>	Luzhskaja Baltiysk* * - trafic ferries ; Baltiysk** ** - trafic fer – mer.	076809 104500 103902

¹⁰ Supplément n°7 du 7 décembre 2021.

Pays	Lieu de réexpédition Désignation	Code
1.8 <u>Roumanie</u>	Cristești Jijia Dornesti Galați Largă Halmeu	61080 8 51750 8 71164 8 45531 1
1.9 <u>Slovaquie</u>	Čierna nad Tissou reglement Maťovce reglement ŠRT	00950 6 00952 2
1.10 <u>Ukraine</u>	Batjevo Djakovo Djakovo (exportations vers la Roumanie) Jagodin Jagodin (exportations vers l'Allemagne) Jagodin (exportations vers la Pologne) Mostiska II Mostiska II (exportations vers l'Allemagne) Mostiska II (exportations vers la Pologne) Mostiska II (exportations vers la République tchèque) Tschop Tschop (importations de la République slovaque) Tschop (exportations vers la Hongrie) Tschop (exportations vers l'Autriche) Tschop (exportations vers la République tchèque) Vadul-Siret Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk) Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk) (exportations vers la Bulgarie) Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk) (exportations vers la Turquie) Uzhgorod (exportations vers la République slovaque) Uzhgorod (exportations vers la République tchèque) Uzhgorod	38250 7 38481 8 38490 9 35130 4 35140 3 35150 2 37350 6 37360 5 37370 4 37380 3 38010 5 38030 3 38020 4 38050 1 38060 0 36860 5 40250 8 40260 1 40180 6 38110 4 38120 8 38100 0

2 Envois en provenance des Etats qui appliquent le SMGS

	Pays	Lieu de réexpédition Désignation	Code
2.1	<u>Bulgarie</u>	Varna Paromnaja (terminal ferry de Varna)	29101 3
2.2	<u>Hongrie</u>	Eperjeske-Atráko Záhony	14191 1 14175 4
2.3	<u>Géorgie</u> ¹¹	Akhalkalaki	563305
2.4	<u>Iran</u>	Sarachs	
2.5	<u>Lituanie</u>	Draugystė (perkėla) Šeštokai	10830 8 12380 2
2.6	<u>Pologne</u>	Braniewo Kuznica Białostocka Skandawa Siemianówka Małaszewicze Małaszewicze B Dorohusk Werchrata Medyka Medyka B Medyka C Medyka D Hrubieszów LHS	01125 4 02500 7 01006 6 02560 1 04060 0 04061 8 05110 2 08486 3 08450 9 08451 7 08452 5 08454 1 06612 6
2.7	<u>Russie</u>	Luzhskaja Baltijsk* * - trafic ferries ; Baltijsk** ** - trafic fer – mer.	076809 104500 103902
2.8	<u>Roumanie</u>	Cristești Jijia Dornesti Galați Largă Halmeu	61080 8 51750 8 71164 8 45531 1
2.9	<u>Slovaquie</u>	Čierna nad Tisou reglement Maťovce	00950 6 00952 2

¹¹ Supplément n°7 du 7 décembre 2021.

Pays	Lieu de réexpédition Désignation	Code
2.10 <u>Ukraine</u>	Batjevo	38250 7
	Djakovo	38481 8
	Djakovo (exportations vers la Roumanie)	38490 9
	Jagodin	35130 4
	Jagodin (exportations vers l'Allemagne)	35140 3
	Jagodin (exportations vers la Pologne)	35150 2
	Mostiska II	37350 6
	Mostiska II (exportations vers l'Allemagne)	37360 5
	Mostiska II (exportations vers la Pologne)	37370 4
	Mostiska II (exportations vers la République tchèque)	37380 3
	Tschop	38010 5
	Tschop (exportations vers la République slovaque)	38030 3
	Tschop (exportations vers la Hongrie)	38020 4
	Tschop (exportations vers l'Autriche)	38050 1
	Tschop (exportations vers la République tchèque)	38060 0
	Vadul-Siret	36860 5
	Vadul-Siret (exportations vers la Roumanie)	36870 1
	Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk)	40250 8
	Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk) (exportations vers la Bulgarie)	40260 1
	Paromnaja (terminal ferry d'Illichivsk) (exportations vers la Turquie)	40180 6
	Uzhgorod (exportations vers la République slovaque)	38110 4
	Uzhgorod (exportations vers la République tchèque)	38120 8
	Uzhgorod	38100 0

Liste des adresses des services auxquels les demandes d'autorisations et d'accords pour les transports doivent être adressées

- A. Autorisations selon les points 14.2.1 et 14.2.2 du présent guide
- B. Autorisations selon le point 14.3.1 du présent guide

Voir répertoire sous www.cit-rail.org



Annexe 5

[Point 19](#)

Modèle de la lettre de voiture CIM/SMGS

Pour le remplissage, l'impression et la transmission électroniques de la lettre de voiture CIM/SMGS, un formulaire est téléchargeable sur www.cit-rail.org.

(Format : A4)



Annexe 5.1
[Point 19 alinéa 2](#)

Modèle de l'exemplaire supplémentaire de la feuille de route de la lettre de voiture CIM/SMGS

(Format : A4)



Annexe 6

(Réservé)

Commentaires relatifs au remplissage et au contenu du relevé des wagons CIM/SMGS

1 Généralités

Sauf convention contraire, l'expéditeur établit le relevé des wagons CIM/SMGS et le remet au transporteur au départ avec la lettre de voiture CIM/SMGS.

Le relevé des wagons CIM/SMGS doit être joint dans le même nombre d'exemplaires que la lettre de voiture CIM/SMGS comporte de feuillets, y compris les exemplaires supplémentaires de la feuille de route au sens du [point 19](#) du présent guide.

Inscrire la mention suivante dans la case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS : « Voir relevé ci-joint ».

2 Contenu

Sauf convention contraire entre l'expéditeur et les transporteurs, les commentaires ci-dessous s'appliquent au remplissage du relevé des wagons CIM/SMGS :

a) Cases à remplir par l'expéditeur

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	O F	CIM/SMGS	Expéditeur : (cf. case 1 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 2 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
2	O F	CIM/SMGS	Destinataire : (cf. case 4 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 5 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
3	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge : (y compris gare et pays) et date de la prise en charge de la marchandise pour le transport Gare expéditrice et abréviation du réseau (cf. case 16 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
5	O	CIM/SMGS	Lieu de livraison : (cf. case 10 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
6	F	CIM	Code du lieu de livraison : (cf. case 11 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
7	O	CIM/SMGS	Code de la gare : (cf. case 12 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
11	O	CIM/SMGS	Numéro continu
12	O	CIM/SMGS	Numéro du wagon : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
13	C C O C C O C C C C C	SMGS CIM/SMGS CIM/SMGS CIM SMGS CIM/SMGS SMGS SMGS CIM CIM CIM	Désignation de la marchandise : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Signes et marques apposés sur les colis Type d'emballage de la marchandise Désignation de la marchandise Indication du code marchandise selon le Système harmonisé Marchandises périssables Nombre des colis Marchandise avec dépassement du gabarit sur les réseaux... (s'il n'est pas possible de faire figurer cette mention dans la lettre de voiture) Indications sur les conditions d'arrimage et de chargement de la marchandise... (s'il n'est pas possible de faire figurer cette mention dans la lettre de voiture) Master Reference Number (MRN) Administrative Reference Code (ARC) Export
14	O	CIM/SMGS	Code NHM/GNG : (cf. case 23 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
15	C	CIM/SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : (cf. case 22 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
16	C	CIM/SMGS	Scellés : Nombre et désignation des scellés apposés par l'expéditeur, le transporteur et les autorités douanières (cf. cases 20 et 26 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
17	O	CIM/SMGS	Masse (en kg) (cf. case 24 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Masse brute de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG
31	O	SMGS	Masse totale de l'envoi : Masse totale des marchandises transportées avec tous les wagons de réseaux.

b) Cases à remplir par le transporteur au départ

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
4	C	CIM	Opérations douanières : (cf. case 61 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
8	O	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : (cf. case 69 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
9	O	CIM	Itinéraires : (cf. case 60 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
18	O	SMGS	Masse taxée : (cf. case 74 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
19	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 83 et 84 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
20	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 87 et 88 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
21	O	SMGS	Total : (cf. cases 91 et 92 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

c) Case à remplir par le transporteur s'il y a lieu

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
30	C	CIM/SMGS	Déclarations du transporteur : (cf. cases 64 et/ou 101 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

d) Cases à remplir par le transporteur après le transbordement

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
22	O	CIM/SMGS	Numéro continu
23	O	CIM/SMGS	Numéro du wagon après transbordement : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
24	C	CIM/SMGS	Scellés : Nombre et désignation des scellés apposés lors du transbordement (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
25	O	CIM/SMGS	Masse après transbordement : (cf. case 48 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
26	O	SMGS	Masse taxée : (cf. case 74 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
27	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 83 et 86 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
28	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 87 et 90 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
29	O	SMGS	Total : (cf. cases 91 et 94 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
32	O	CIM/SMGS	Masse totale après transbordement : (cf. case 48 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

3 Langues

En ce qui concerne les langues à utiliser pour la désignation des cases et le contenu du relevé des wagons CIM/SMGS, les dispositions du [point 8](#) du présent guide sont applicables.

4 Documents établis au moyen d'une imprimante d'ordinateur

Lorsque le relevé des wagons CIM/SMGS est établi au moyen d'une imprimante d'ordinateur, les conditions suivantes doivent être respectées :

- contenu : aucune dérogation par rapport au modèle ;
- présentation : déroger le moins possible au modèle.



Annexe 7.2

[Point 20](#)

Modèle du relevé des wagons CIM/SMGS

Pour le remplissage, l'impression et la transmission électroniques du relevé des wagons CIM/SMGS, un formulaire est téléchargeable sur www.cit-rail.org.

Commentaires relatifs à l'utilisation et au contenu du relevé des conteneurs CIM/SMGS

1 Généralités

Sauf convention contraire, l'expéditeur établit le relevé des conteneurs CIM/SMGS et le remet au transporteur au départ avec la lettre de voiture CIM/SMGS.

Le relevé des conteneurs CIM/SMGS doit être joint dans le même nombre d'exemplaires que la lettre de voiture CIM/SMGS comporte de feuillets, y compris les exemplaires supplémentaires de la feuille de route au sens du [point 19](#) du présent guide.

Inscrire la mention suivante dans la case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS : « Voir relevé ci-joint ».

2 Contenu

Sauf convention contraire entre l'expéditeur et les transporteurs, les commentaires ci-dessous s'appliquent au remplissage du relevé des conteneurs CIM/SMGS :

a) Cases à remplir par l'expéditeur

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	O F	CIM/SMGS	Expéditeur : (cf. case 1 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 2 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
2	O F	CIM/SMGS	Destinataire : (cf. case 4 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 5 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
3	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge (y compris gare et pays) et date de la prise en charge de la marchandise pour le transport Gare expéditrice et abréviation du réseau (cf. case 16 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
5	O	CIM/SMGS	Lieu de livraison : (cf. case 10 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
6	F	CIM	Code du lieu de livraison : (cf. case 11 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
7	O	CIM/SMGS	Code de la gare : (cf. case 12 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
11	O	CIM/SMGS	Numéro continu
12	C	CIM/SMGS	UTI : numéro (voir case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
13	C	CIM/SMGS	Type d'UTI et longueur : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
14	C C O C C O C C C	SMGS CIM/SMGS CIM/SMGS CIM SMGS CIM/SMGS CIM CIM CIM	Désignation de la marchandise : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Signes et marques apposés sur les colis Type d'emballage de la marchandise Désignation de la marchandise Indication du code marchandise selon le Système harmonisé Marchandises périssables Nombre des colis Master Reference Number (MRN) Administrative Reference Code (ARC) Export

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
15	O	CIM/SMGS	Code NHM/GNG : (cf. case 23 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
16	C	CIM/SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : (cf. case 22 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
17	O	CIM/SMGS	Masse (en kg) : (cf. case 24 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Masse brute de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG - Tare UTI - Masse brute UTI
18	C	CIM/SMGS	Scellés : Nombre et désignation des scellés apposés par l'expéditeur, le transporteur et les autorités douanières (cf. cases 20 et 26 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
19	C	CIM/SMGS	Papiers d'accompagnement joints par l'expéditeur : (cf. case 9 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
20	O	CIM/SMGS	No du wagon au départ : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
29	O	SMGS	Masse totale de l'envoi : Masse totale des marchandises transportées avec toutes les unités de transport intermodal (UTI).

b) Cases à remplir par le transporteur au départ

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
4	C	CIM	Opérations douanières : (cf. case 61 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
8	O	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : (cf. case 69 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
9	O	CIM	Itinéraires : (cf. case 60 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
21	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 83 et 84 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
22	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 87 et 88 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
23	O	SMGS	Total : (cf. cases 91 et 92 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

c) Case à remplir par le transporteur s'il y a lieu

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
28	C	CIM/SMGS	Déclarations du transporteur : (cf. cases 64 et/ou 101 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

d) Cases à remplir par le transporteur après le transbordement

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
24	O	CIM/SMGS	No du wagon après le transbordement : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
25	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 85 et 86 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
26	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 89 et 90 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
27	O	SMGS	Total : (cf. cases 93 et 94 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

3 Langues

En ce qui concerne les langues à utiliser pour la désignation des cases et le contenu du relevé des conteneurs CIM/SMGS, les dispositions du [point 8](#) du présent guide sont applicables.

4 Documents établis au moyen d'une imprimante d'ordinateur

Lorsque le relevé des conteneurs CIM/SMGS est établi au moyen d'une imprimante d'ordinateur, les conditions suivantes doivent être respectées :

- contenu : aucune dérogation par rapport au modèle ;
- présentation : déroger le moins possible au modèle.



Annexe 7.4

[Point 20](#)

Modèle du relevé des conteneurs CIM/SMGS

Pour le remplissage, l'impression et la transmission électroniques du relevé des conteneurs CIM/SMGS, un formulaire est téléchargeable sur www.cit-rail.org.

Procédure en cas de wagons ou de conteneurs différés de rames de wagons ou de groupes de conteneurs remis au transport avec une seule lettre de voiture CIM/SMGS

La mention selon [l'annexe 2](#) du présent guide relative à l'établissement d'une Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement est à inscrire dans la case 64 de la lettre de voiture CIM/SMGS.

Le retrait est à mentionner sur la ligne du wagon ou du conteneur différé dans la case 30 du relevé conforme à [l'annexe 7.2](#), respectivement dans la case 28 du relevé conforme à [l'annexe 7.4](#). En lieu et place de cette mention, le numéro du wagon ou du conteneur peut être biffé de telle sorte qu'il reste lisible.

Pour l'acheminement ultérieur, une Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement conforme à [l'annexe 5](#), **feuille 2**, du présent guide est établie pour chaque wagon / conteneur différé.

Une copie de la lettre de voiture et du relevé doit être jointe à la Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement.

Les mentions suivantes sont inscrites dans la case 20 de la Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement :

- « Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement relative à l'envoi avec lettre de voiture no ... (identification de l'envoi) du ... (date figurant dans la case 70 ou la case 28) pour ... (destinataire, adresse postale) »
- « Arrêt pour ... du ... (date) ... (heure) au ... (date) ... (heure) »
- Timbre à date et signature

Une nouvelle identification de l'envoi est attribuée dans la case 69 de la Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement :

- Code du pays et de la gare qui effectue le réacheminement
- Code du transporteur et numéro d'envoi conformément au droit national de l'endroit où la Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement est établie.

Pour le surplus, la Feuille de route pour la réexpédition / Feuille d'accompagnement est traitée conformément aux prescriptions de service du SMGS dans le domaine SMGS et au GTM-CIT dans le domaine CIM.

Commentaires relatifs à l'établissement du procès-verbal de constatation CIM/SMGS

1 Dispositions d'application

- Le procès-verbal CIM/SMGS sert à constater l'état de la marchandise et l'importance du dommage.
- Le procès-verbal CIM/SMGS est établi en deux exemplaires au moins. Un exemplaire est joint à la lettre de voiture CIM/SMGS.
- Le procès-verbal CIM/SMGS est mentionné dans la case 62 de la lettre de voiture CIM/SMGS.
- La désignation des cases du procès-verbal CIM/SMGS est imprimée en deux ou éventuellement trois langues, dont l'une doit être le russe et une autre l'allemand, l'anglais ou le français.

2 Etablissement du procès-verbal de constatation CIM/SMGS

2.1 Généralités

- Les dispositions de [l'annexe 20 GTM-CIT](#) et du point 4 des prescriptions de service relatives au SMGS s'appliquent par analogie au procès-verbal CIM/SMGS.
- Lors de l'établissement du procès-verbal CIM/SMGS, il y a lieu de cocher la case qui convient : établi conformément aux Règles uniformes CIM (pour les cases CIM et CIM/SMGS) ou conformément aux dispositions du SMGS (pour les cases SMGS et CIM/SMGS).
- Lorsque le procès-verbal CIM/SMGS est établi au moyen d'une imprimante d'ordinateur, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - contenu : aucune dérogation par rapport au modèle ;
 - présentation : déroger le moins possible au modèle.

2.2 Contenu des cases

Remarques :

Contrat de transport :

CIM/SMGS les données valent pour les contrats de transport CIM et SMGS
CIM les données ne valent que pour le contrat de transport CIM
SMGS les données ne valent que pour le contrat de transport SMGS

No case	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	CIM/SMGS	Expéditeur : Nom, adresse postale, pays et, si possible, n° de téléphone ou de télécopieur (avec préfixe international) ou adresse e-mail de l'expéditeur (cf. case 1 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
2	CIM/SMGS	Destinataire : Nom, adresse postale, pays et, si possible, n° de téléphone ou de télécopieur (avec préfixe international) ou adresse e-mail du destinataire (cf. case 4 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
3	CIM/SMGS	Type d'emballage : selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. case 20)
4	CIM/SMGS	Désignation de la marchandise : selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. case 20)
5	CIM/SMGS	Masse en kg : selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. cases 24 et 48)
6	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. case 69). Date de la prise en charge de la marchandise : date figurant à la case 16 de la lettre de voiture CIM/SMGS
7	CIM/SMGS	De : lieu de la prise en charge / gare expéditrice et abréviation du réseau selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. case 16)
8	CIM/SMGS	A : lieu de livraison / gare destinataire et abréviation du réseau selon lettre de voiture CIM/SMGS (cf. case 10)
9	CIM/SMGS	Arrivé à, le (date, heure), par train N°
10	CIM/SMGS SMGS CIM/SMGS SMGS	Wagon/conteneur N° : - Wagons avec un numéro à 12 chiffres – indication du numéro du wagon (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Autres wagons – indication du numéro du wagon (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Nombre, numéro des UTI (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Numéro d'identification du véhicule automobile
11	CIM/SMGS	Feuillets complémentaires à ce procès-verbal : Les feuillets complémentaires sont signés par les personnes ayant signé le procès-verbal
12	CIM	Constatation du dommage : date et lieu de la constatation du dommage
13	SMGS	Complément au procès-verbal CIM/SMGS N° ... Gare ... Transporteur ... de : cette case n'est remplie que si le procès-verbal établi en cours de transport est joint à la lettre de voiture.

No case	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
14-30	CIM/SMGS	Scellés : Indication des scellés apposés sur le wagon (UTI)
31	SMGS	Indications sur les traces de rupture ou d'endommagement des scellés : selon les prescriptions de service du SMGS
32	SMGS	Le wagon / conteneur a subi / n'a pas subi un dommage technique. Voir procès-verbal technique N° ... établi le ... : selon les prescriptions de service du SMGS
33	SMGS	La marchandise a été chargée par le transporteur/ l'expéditeur : indication de la personne qui charge la marchandise (selon point 4 des prescriptions de service du SMGS)
34	CIM/SMGS CIM SMGS	Rédaction du procès-verbal / circonstances de son établissement : Description de l'état de la marchandise (y compris de la marchandise avariée), avec indication des quantités manquantes et en plus : A Description du dommage (nature et importance), B Masse des colis avariés / non avariés, C Nature et état de l'emballage (extérieur et intérieur), D Etat du chargement, E Causes et moment du dommage, si nettement définissables, F Rapport complémentaire du transporteur à destination. Selon point 4 des prescriptions de service du SMGS
35 36-41 42-47	SMGS	Résultats de l'enquête : Description de l'état réel de la marchandise (cases 36 à 41), avec indication des colis avariés (cases 42 à 47). Réellement constaté : Indications sur l'état de la marchandise. Dont colis avariés : Selon constatations réelles dans les cases 36 à 41 - indications sur les colis avariés.
48	SMGS	Expertise établie / non établie : selon point 4 des prescriptions de service du SMGS
49	SMGS	Les scellés et documents suivants sont joints au procès-verbal : selon point 4 des prescriptions de service du SMGS
50	SMGS	Remarque de la gare destinataire au sujet de l'état de la marchandise arrivée accompagnée d'un procès-verbal d'une gare intermédiaire : selon point 4 des prescriptions de service du SMGS
51	CIM/SMGS	En cours de route : Etablissement du procès-verbal CIM/SMGS (timbre à date ou nom et adresse du transporteur, date)
52	CIM/SMGS	Signatures : Nom, adresse et signature de témoins et de l'ayant droit Fonction, nom et signature des représentants du transporteur
53	CIM/SMGS	Lors de l'arrivée / à la gare destinataire : Etablissement du procès-verbal ou compléments au procès-verbal CIM/SMGS (timbre à date ou nom et adresse du transporteur, date)
54	CIM/SMGS	Signatures : Nom, adresse et signature de témoins et de l'ayant droit Fonction, nom et signature des représentants du transporteur Nom et signature du destinataire de la marchandise



Annexe 8.1

[Point 12](#)

Modèle du procès-verbal de constatation CIM/SMGS

Pour le remplissage, l'impression et la transmission électroniques du procès-verbal de constatation CIM/SMGS, un formulaire est téléchargeable sur www.cit-rail.org.



Annexe 9

[Points 12.3.2](#), [12.3.3](#), [12.3.4](#) et [25](#)

Liste des adresses des services des transporteurs auxquels doivent être transmises les demandes d'indemnité pour le traitement des réclamations CIM/SMGS

Voir répertoire sous www.cit-rail.org

